

## **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)**

### **Fonds de préparation**

#### **Cadre de suivi et d'évaluation pour le FCPF**

7 Juin 2013

Ce document contient une version révisée du Cadre de Suivi et d'Evaluation (S&E) pour le FCPF. Le projet de Cadre de S&E, contenue dans la note de la FMT 2012-11 rev, a été présenté au Comité des Participants (PC) lors de sa quatorzième réunion à Washington, en Mars 2013, pour examen et adoption sur une base de non objection. Il a été adopté le 15 Mars 2013.

Ce document a été révisé pour l'aligner sur le Cadre d'Evaluation du Dossier Préparatoire, comme convenu lors de la quatorzième réunion du Comité des Participants (PC14).



## **Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF**

### **Version définitive**

Préparé par  
Alain Lafontaine, Baastel  
Dietrich Busacker, ECO Consult  
Cornelia Sepp, ECO Consult

7 Juin 2013

## Table des matières

ABRÉVIATIONS.....	2
INTRODUCTION .....	2
1.1 Contexte.....	2
1.2 Portée.....	2
2. PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE DES RÉSULTATS ET DU CADRE LOGIQUE DU FCPF.....	4
2.1 Des objectifs du FCPF à la chaîne des résultats du FCPF .....	4
2.2 Le cadre logique du FCPF – Fondement de la mesure du rendement et de l'impact .....	7
PROPOSITION RÉVISÉE DE CADRE LOGIQUE .....	10
3. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT .....	24
4. COLLECTE DE DONNÉES ET RAPPORTS AUX FINS DE SUIVI .....	40
4.1 Mécanismes de production de rapports existants servant au suivi au niveau du Fonds .....	40
4.2 Outils pour la préparation de rapports .....	41
4.3 Moment et fréquence des rapports.....	41
5. FONCTION D'ÉVALUATION .....	41
6. APPLICATION DU CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION : RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	44
ANNEX A: KEY TERMINOLOGY .....	47
ANNEX B: PROPOSED FMT RESULT BASED MANAGEMENT ANNUAL REPORTING TEMPLATE (with semi-annual update).....	48
1. GENERAL INTRODUCTION .....	48
2. PROGRAM OBJECTIVES .....	48
3. SUMMARY OF REPORT.....	48
4. MAIN ACHIEVEMENTS AND RESULTS DURING THE PERIOD .....	48
4.1 HIGHLIGHTS .....	48
4.2 PROGRESS AT THE IMPACT LEVEL (if any data available) .....	48
4.3 PROGRESS AT THE OUTCOME LEVEL .....	48
4.4 PROGRESS BY OUTPUT.....	48
5. ISSUES AND CHALLENGES .....	48
6. MAIN LESSONS LEARNED AND CASE STUDIES .....	48
7. MONITORING OF ASSUMPTIONS AND RISK.....	49
8. ACTIONS/DECISION TO BE TAKEN.....	49
9. WORKPLAN FOR THE COMING PERIOD ( <i>once a year, with potential to update every six months</i> ).....	50
10. FINANCIAL ISSUES .....	50
11. RESULT MEASUREMENT REPORTING FRAMEWORK.....	50
ANNEX C: ADDITIONAL GUIDANCE ON REPORTING TO INFORM FACILITY LEVEL PROGRESS INDICATORS .	52
ANNEXE D : RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL DES PAYS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA REDD + (avec une mise à jour semestrielle) .....	53
<i>Cadre de S et E du FCPF</i>	7 Juin 2013
	0

1.	INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	53
2.	RÉSUMÉ DU RAPPORT .....	53
3.	PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS PENDANT LA PÉRIODE .....	53
3.1	AVANCÉES EN TERMES D'IMPACTS (si des données sont disponibles).....	54
3.2	AVANCÉES EN TERMES DE PROGRÈS ET DE RÉSULTATS .....	55
	3.2.1. Avancement de la préparation à la REDD+.....	55
	3.2.2. Éléments clés des systèmes de paiement basés sur la performance des réductions d'émissions généérées par les activités REDD+ .....	67
	3.2.3. Engagement des parties prenantes pour maintenir ou renforcer les moyens de subsistance des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche à la REDD + .....	68
	3.2.4. Partage des connaissances .....	71
4.	PROBLÈMES, DÉFIS ET RISQUES .....	71
5.	PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES .....	71
	ANNEX E: CAPACITY REQUIRED TO IMPLEMENT THE M&E FRAMEWORK .....	73

## ABRÉVIATIONS

<b>AARE</b>	Accord d'achat de réduction d'émissions
<b>A/D</b>	À déterminer
<b>AF</b>	Année financière
<b>AP</b>	Assemblée des participants
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CdP</b>	Conférence des Parties
<b>CdR</b>	Cadre de référence
<b>CGES</b>	Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>CMR</b>	Cadre de mesure du rendement
<b>CP</b>	Comité des participants
<b>CL</b>	Collectivités locales
<b>CTC</b>	Comité technique consultatif
<b>DPRE</b>	Document du Programme de réduction des émissions
<b>EGF</b>	Équipe de gestion du Fonds
<b>ER-PIN</b>	Note d'idée relative au Programme de réduction des émissions
<b>ESES</b>	Évaluation stratégique environnementale et sociale
<b>FC</b>	Fonds carbone
<b>FCPF</b>	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
<b>FIP</b>	Programme d'investissement pour la forêt
<b>FP</b>	Fonds de préparation
<b>GRM</b>	Rapport de suivi de subvention
<b>I</b>	Indicateur
<b>MTR</b>	Rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours
<b>OCDE/CAD</b>	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement
<b>ONU</b>	Nations Unies
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PA</b>	Peuples autochtones
<b>PMO</b>	Partenaires à la mise en œuvre
<b>RE</b>	Réduction des émissions
<b>REDD</b>	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
<b>R-Package</b>	Paquet de préparation
<b>R-PIN</b>	Note d'idée de plan de préparation
<b>R-PP</b>	Proposition de préparation à la REDD+
<b>S et E</b>	Suivi et évaluation
<b>SNV</b>	Surveillance, notification et vérification

## INTRODUCTION

### 1.1 Contexte

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) vise à aider les pays en développement dans leurs efforts en vue de réduire les émissions causées par le déboisement et par la dégradation forestière (REDD). Il sert deux principaux objectifs : renforcer les capacités des activités REDD, et mettre à l'essai un programme de paiement d'incitations au rendement dans certains pays pilotes. Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) est composé du Fonds de préparation (FP) et du Fonds carbone (FC).

C'est lors de la première évaluation du FCPF que l'un des premiers efforts visant à mettre en place les éléments de base de la version provisoire du cadre de suivi et d'évaluation (S et E) pour le FCPF a été effectué. Cela comprenait de l'information contextuelle sur le FCPF et sur ses objectifs, ainsi que des questions pertinentes à l'évaluation, axées sur les critères d'efficacité, d'efficience et de pertinence de l'OCDE/CAD.

Dans la foulée de l'une des recommandations de cette première évaluation du programme du Fonds, la CP11 a demandé que l'on prépare un cadre de suivi et d'évaluation intégral pour le FCPF, portant à la fois les fonctions de suivi et d'évaluation. La proposition définitive du cadre est le résultat des révisions faites à partir des commentaires reçus après la CP13, préparée dans l'objectif de la finaliser d'ici la CP14, en 2013.

Le présent document s'ouvre sur une description de la portée du cadre de suivi et d'évaluation. Ce premier chapitre est suivi d'une présentation des principaux outils de planification et de gestion, essentiels à l'orientation et à l'organisation des fonctions de suivi et d'évaluation, c'est-à-dire la chaîne des résultats et le cadre logique (chapitre 2), et le cadre de mesure du rendement (CMR) (chapitre 3). Le chapitre 4 présente une courte description des liens qui unissent différents outils servant à produire des rapports internes et qui serviront à remplir la fonction de suivi, tandis que le chapitre 5 décrit la fonction d'évaluation du Fonds. Le rapport se termine par le chapitre 6, qui traite des rôles et des responsabilités que devront assumer les différents protagonistes pour mettre en œuvre le présent cadre de suivi et d'évaluation, et des capacités nécessaires pour que la mise en œuvre soit efficace.

### 1.2 Portée

Le cadre de suivi et d'évaluation est conçu de manière à englober tous les éléments de base nécessaires pour assurer efficacement le suivi et l'évaluation du rendement du Fonds jusqu'à 2020.

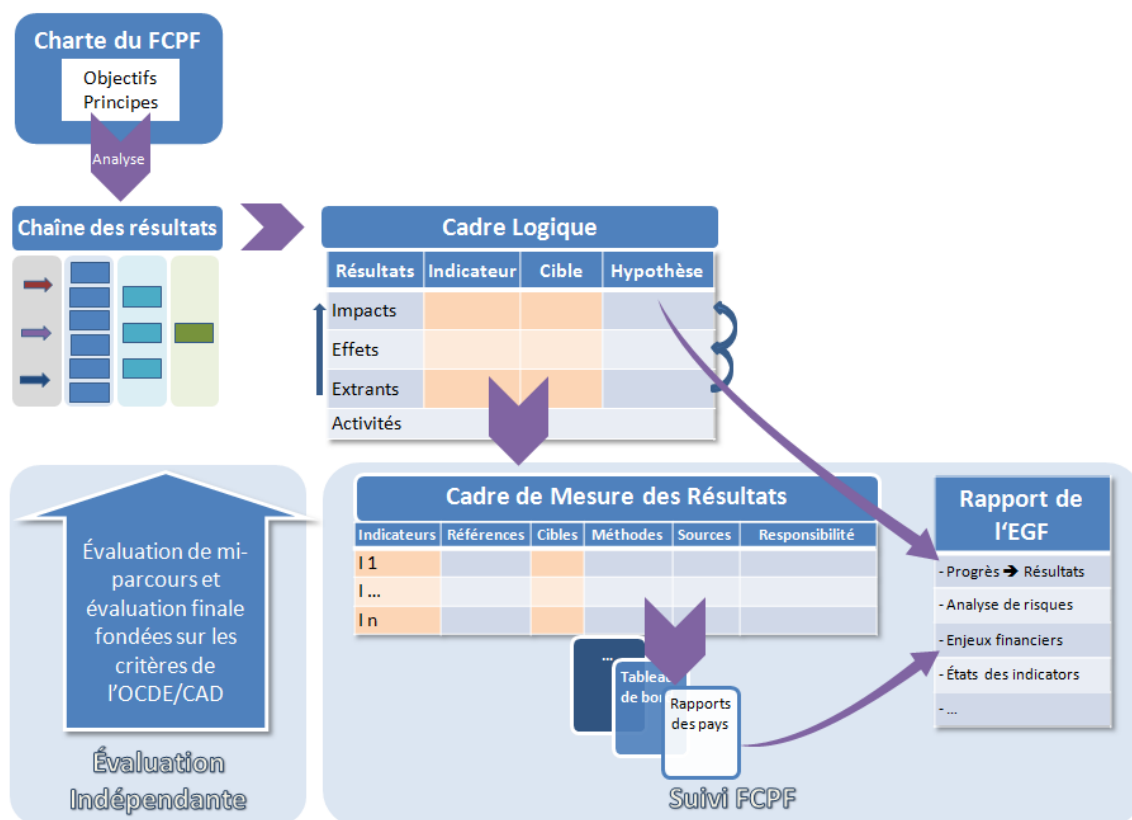
La fonction de suivi fait référence au processus continu de production de rapports sur le rendement (rapports annuels et bilans semestriels dans le cas du Fonds) et tend à se limiter à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des programmes (deux des cinq critères du CAD). Effectuer un suivi ne signifie donc pas rendre compte de l'impact du programme, qui se mesure généralement sur une plus longue période de temps.

La fonction d'évaluation a lieu à intervalles précis (généralement à mi-parcours, au milieu d'une étape et à la fin de l'initiative). Les évaluations proposent une vue d'ensemble et ont une portée plus vaste englobant les cinq critères de l'OCDE/CAD, en l'occurrence la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des résultats obtenus dans le cadre du programme. Ce faisant, elles portent aussi sur les systèmes de gouvernance et de gestion, y compris la fonction de suivi.

Les deux éléments centraux sur lesquels repose ce cadre de suivi et d'évaluation du Fonds sont les suivants

- **La chaîne des résultats et le cadre logique** qui, ensemble, offrent un aperçu stratégique du FCPF et viennent éclairer la prise de décision en faisant ressortir les principaux résultats que le Fonds doit obtenir à différents niveaux, ainsi que les indicateurs de rendement connexes. Ils fournissent une structure permettant de se concentrer sur le travail de suivi et d'évaluation du Fonds en tant que tel.
- **Le cadre de mesure du rendement (CMR)** est fondé sur le cadre logique. Il s'agit du principal outil de gestion interne qui sera utilisé par l'équipe de gestion du Fonds (EGF) pour administrer la collecte, l'analyse et la préparation de rapports à partir des données sur le rendement qui, elles, alimentent les fonctions de suivi et d'évaluation. Le cadre de mesure du rendement saisit les principaux éléments des résultats anticipés par le FCPF au niveau du Fonds. Pour ce faire, il présente les indicateurs proposés pour mesurer le rendement du programme en fonction de chaque niveau de résultats. Il fait également état des cibles, des données de référence, de la fréquence de la collecte des données, des sources de données et des méthodes de collecte des données, ainsi que des instances responsables de la collecte et de la consolidation de ces données.

La figure 1 ci-dessous présente sous forme visuelle les éléments de base du cadre de suivi et d'évaluation avec, au centre, le cadre de mesure du rendement. La fonction de préparation de rapports (suivi) assumée par l'équipe régulière de gestion du Fonds, et la fonction d'évaluation (indépendante) sont également bien indiquées. Les éléments secondaires du cadre de suivi et d'évaluation, par exemple les autres outils de préparation de rapports internes dont il est question dans ce diagramme, sont traités plus loin dans ce rapport.



**Figure 1 : Conception globale du FCPF – Cadre de suivi et d'évaluation**

Ce cadre de suivi et d'évaluation est conçu pour mettre en place une structure et un système garantissant que toutes les principales données nécessaires au suivi et à l'évaluation du rendement du Fonds à l'échelle mondiale sont recueillies, analysées et utilisées de manière à en tirer des leçons et à pratiquer un mode de gestion adaptatif au niveau du Fonds.

Ce cadre de suivi et d'évaluation au niveau du Fonds ne vise pas à remplacer le travail de suivi et d'évaluation qui doit être fait par chacun des pays pour suivre et évaluer le rendement de leurs subventions respectives de préparation et, en fin de compte, le rendement des projets pilotes réalisés dans le cadre du Fonds carbone. En fait, il s'appuie sur ce travail. En effet, dans la foulée de sa Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP), chaque pays doit effectuer un suivi et atteindre des résultats qui lui sont propres pour se préparer aux initiatives de REDD+. Ce sera la même chose plus tard, pour les projets pilotes qui seront mis en œuvre en vertu du Fonds carbone. Le rendement de chaque pays, de même que ses projets pilotes, devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'échelle nationale aux fins de gestion adaptative et d'apprentissage.

## 2. PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE DES RÉSULTATS ET DU CADRE LOGIQUE DU FCPF

### 2.1 Des objectifs du FCPF à la chaîne des résultats du FCPF

La première étape permettant d'appréhender la logique d'intervention du FCPF consiste à esquisser un modèle visuel des résultats anticipés et de la manière dont ils sont liés entre eux.



Ces derniers découlent directement des quatre objectifs inscrits dans la Charte du FCPF. Tel qu'indiqué dans la Charte du FCPF, les objectifs du Fonds sont les suivants :

- a) Aider les pays REDD admissibles dans leurs efforts en vue de réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, en leur apportant une assistance financière et technique en vue de renforcer leurs capacités à tirer parti de possibles systèmes d'incitations positives à REDD ;
- b. Tester un système de paiement d'incitations au rendement pour la réduction d'émissions obtenue grâce aux activités de REDD, en vue d'un partage équitable et de la promotion d'incitations positives à large échelle pour REDD ;
- c. Dans le cadre de l'approche REDD, tester comment maintenir ou améliorer les moyens de subsistance des collectivités locales et préserver la biodiversité ;
- d. Diffuser largement les connaissances acquises lors de la conception du FCPF, de l'exécution des plans de préparation et des programmes de réduction d'émissions.

Pour concrétiser les fonctions de suivi et d'évaluation, les objectifs à plusieurs niveaux inscrits dans la Charte du FCPF doivent être décomposés en différents éléments opérationnels et stratégiques. La figure 2 ci-dessous présente une reconstruction du modèle sous-jacent des résultats découlant des quatre objectifs du FCPF. Les quatre effets s'alignent essentiellement sur les quatre objectifs du FCPF et représentent les quatre principaux résultats que le FCPF a la responsabilité d'atteindre en collaboration avec ses partenaires et les pays participants, tandis que les extrants font référence aux différents éléments de base, ou aux résultats à plus court terme qu'il faut atteindre en vertu du programme de travail du FCPF et qui, ensemble, sont tenus pour essentiels à l'obtention de ces résultats. Étant donné que le Fonds vise principalement à préparer le terrain des activités REDD+ et à tester un système de paiement d'incitations au rendement, il faut être réaliste quant à l'ampleur de l'impact que peut avoir le FCPF d'ici 2020. Par conséquent, la chaîne de résultats établit une distinction entre l'impact du FCPF à moyen terme, qui peut réellement être attribué au FCPF, et l'impact mondial à plus long terme, auquel le FCPF contribue indirectement au moyen d'interventions efficaces, ce qui comprend ses effets catalytiques sur d'autres initiatives REDD+. L'impact mondial se mesure par la réduction des émissions, l'amélioration des moyens de subsistance des collectivités tributaires de la forêt et par le degré de préservation de la biodiversité, mais tout cela ne se concrétisera tout probablement pas avant 2020 et, de toute façon, n'entre pas dans ce qui peut être mesuré en vertu du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF.

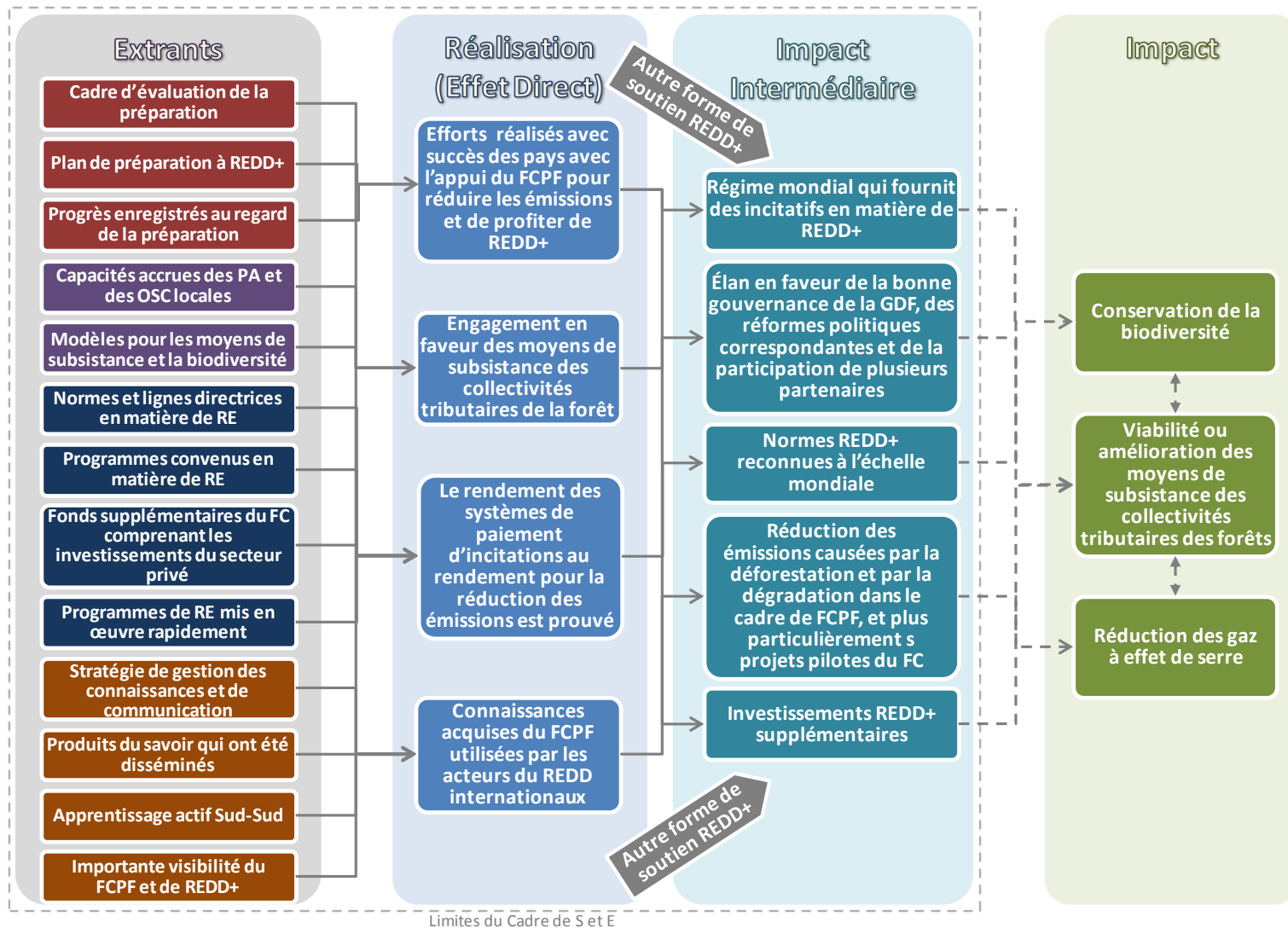


Figure 2 : Chaîne des résultats et intervention du FCPF

Le graphique tient également compte d'autres intrants qui pourraient contribuer explicitement ou indirectement au processus du FCPF, notamment le programme ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) ou les programmes des donateurs bilatéraux, qui ont tous des objectifs chevauchant ceux du FCPF.

## 2.2 Le cadre logique du FCPF – Fondement de la mesure du rendement et de l'impact

Comme le montre la section ci-dessous, le cadre logique représente une étape de plus vers le cadre de suivi et d'évaluation. Il découle de la chaîne des résultats et tient compte des commentaires que le Comité des participants a transmis à l'équipe de gestion du Fonds après lecture d'une version antérieure. Le cadre logique est conçu pour servir de référence lors de la planification opérationnelle, du suivi des progrès enregistrés par le Fonds en vue d'atteindre ses objectifs, ainsi que lors de l'évaluation du rendement global et de l'impact du Fonds. Le cadre logique met en évidence de quelle manière les intrants et les activités des différents protagonistes interagissent logiquement pour produire des extrants, des réalisations et, finalement, pour avoir un impact direct à moyen terme (voir l'annexe A pour la terminologie des fonctions de suivi et d'évaluation). Dans le cadre de la fonction de suivi et d'évaluation, il est suggéré d'évaluer les répercussions à moyen terme seulement lorsque le FCPF a un effet direct - par exemple, la réduction des émissions de dioxyde de carbone grâce aux programmes ER dans les pays participants au Fonds carbone (FC). On exclut volontairement les impacts globaux comme l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales et de la conservation de la biodiversité, qui sont indirectement attribuables au FCPF, mais qui dépendent dans une large mesure d'autres facteurs. Toutefois, une attention particulière est portée aux effets catalytiques du FCPF, par exemple l'adoption, par d'autres initiatives/programmes, de concepts mis au point par le FCPF; des fonds générés pour REDD+, ou encore les contributions au processus de négociations internationales entourant REDD+.

Pour chaque impact, chaque réalisation et chaque extrant, le cadre logique contient des indicateurs dits « intelligents » – c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et délimités dans le temps – qui, lorsqu'il y a lieu, sont associés à des cibles et à des résultats devant être atteints au cours de la période 2013-2020. Il est proposé de ne retenir pour cibles que les aspects permettant de recueillir des renseignements pertinents aux fins de mesure du rendement et d'orientation du FCPF. Il n'est pas possible d'effectuer un suivi de tous les résultats et indicateurs, certains feront seulement l'objet d'une évaluation (voir la section 5).

Lorsqu'il y a lieu, les quatre **réalisations sont formulées** à partir des objectifs inscrits dans la Charte, quelque peu reformulés. Une série d'interventions ayant chacune ses extrants est liée à chacune des réalisations. Les cibles associées aux indicateurs ont été fixées pour s'assurer que les résultats pourront être atteints pendant la durée de vie du FCPF (2020), en supposant qu'il y aura des progrès en dépit des circonstances et du contexte propre à chaque pays.

Réalisation n° 1 : (Les pays recevant l'appui du FCPF déploient les efforts voulus) se rapporte au Fonds de préparation (FP) – les indicateurs permettent de mesurer jusqu'à quel point les pays REDD recevant l'appui du FCPF ont déployé les efforts nécessaires pour réduire les émissions et pour bénéficier d'un système d'incitations positives pour REDD+. À la fin de chaque processus de préparation, l'état d'avancement de la trousse de préparation des pays participants, mesuré en fonction d'un cadre d'évaluation, sera transmis au Comité des participants (CP).

Réalisation n° 2 : (Tester un système de paiement d'incitations au rendement pour la réduction d'émissions attribuables à des activités de REDD+) se rapporte au Fonds carbone. Ici, la formulation et les attentes sont plutôt prudentes et tiennent compte de la probabilité du financement ultérieur. Ainsi, le nombre de pays qui feront partie du portefeuille du Fonds carbone d'ici 2015 et qui mettront à l'essai le système de paiement d'incitations au rendement d'ici 2020 n'est pour le moment fixé qu'à cinq.

Réalisation n° 3 : (améliorer les moyens de subsistance et préserver la biodiversité) est conçu pour tester les modèles qui contribuent à maintenir ou à améliorer les moyens de subsistance des collectivités locales tributaires de la forêt tout en préservant la biodiversité. Il s'agit d'une partie intégrante des normes REDD+ et d'un thème transversal de toute stratégie projet REDD+ et de tout programme de réduction des émissions. De plus, le Fonds de préparation prévoit une ligne budgétaire particulière – le programme à l'intention des peuples autochtones, des organisations de la société civile et des collectivités locales (PA, OSC et CL) – qui soutient tout particulièrement le renforcement des capacités des groupes d'IP, de CSO et de CL, pouvant également accroître la participation active de ces importantes parties prenantes au processus de préparation nationale.

Réalisation n° 4 : (diffuser largement les connaissances acquises lors de la conception du FCPF et des projets pilotes) cette dernière réalisation recoupe les trois autres et comprend les activités de gestion des connaissances, ce qui vient souligner le caractère propre du FCPF, qui est « d'apprendre par la pratique ». Elle s'appuie sur l'expérience acquise pour obtenir les trois autres réalisations, et vient les renforcer.

La formulation de certaines réalisations est opérationnelle, tandis que certains extraits sont plutôt axés sur les processus. Ceci est lié au fait que, pour obtenir n'importe lequel de ces extraits au niveau du Fonds, il faut compter sur un processus inclusif comprenant plusieurs étapes et plusieurs partenaires, ce qui signifie qu'un extrait est finalement obtenu grâce à la somme d'un certain nombre d'activités ou d'éléments de base plus concrets.

Dans la mesure du possible, les indicateurs sont composites, c'est-à-dire qu'ils intègrent des éléments quantitatifs et qualitatifs (p. ex. « le nombre de trousseaux de préparation approuvés »). Ceci a été fait en supposant que les procédures établies en matière de diligence raisonnable déboucheront sur des résultats fiables. Le travail de suivi et d'évaluation qui sera réalisé au niveau central (par l'équipe de gestion du Fonds) n'en sera que plus facile, mais cela suppose également que les structures chargées de veiller à l'assurance de la qualité aux différents niveaux (par exemple le comité technique consultatif) assumeront chacune leur rôle respectif. Dans la mesure du possible, les indicateurs sont ventilés selon le genre, c'est-à-dire pour les réalisations 3 et 4. Les données doivent donc être recueillies en fonction des hommes et des femmes. Cette différenciation entre les sexes veut dire que, si possible, lors de la préparation de leur cadre de suivi et d'évaluation et au moment de produire des rapports (pendant la mise en œuvre de leur R-PP), les pays doivent être attentifs à la nécessité de rendre compte des données ventilées par sexe et des effets différenciés.

Un modèle linéaire simplifié est toujours limité lorsqu'il s'agit de refléter des réalités plus complexes et non linéaires, comme c'est le cas ici. Par exemple, le maintien ou l'amélioration des moyens de subsistance des collectivités tributaires de la forêt peut être envisagé comme

une condition nécessaire, mais aussi comme une conséquence de modèles de réduction des émissions qui ont été couronnés de succès. Les pratiques exemplaires qui découleront de l'expérience du FCPF peuvent servir à attirer du financement supplémentaire, et ce dernier pourrait être destiné à élargir le nombre de pays faisant partie du portefeuille du Fonds carbone.

Comme n'importe quel cadre logique, celui-ci ne doit pas absolument être mis en oeuvre sous sa forme actuelle, c'est plutôt un outil souple susceptible d'être adapté selon les progrès enregistrés et les leçons tirées. Néanmoins, les propositions visant à financer de nouvelles activités devraient impérativement mettre en évidence en quoi elles sont liées à la chaîne des résultats et en quoi elles apportent une valeur ajoutée au rendement du Fonds. Dans cette perspective, le cadre logique est un outil contribuant à établir les priorités stratégiques et à faire des choix d'interventions, et à garder le cap sur les principaux objectifs. Ceci est d'autant plus important pour un fonds qui dépend des contributions volontaires de différents partenaires de développement, car il faut mobiliser tous les intervenants autour de résultats escomptés convenus ensemble à l'avance. Dans le cas qui nous occupe, le cadre logique sert de guide ou de référence pour classer les priorités.

En guise de conclusion, la dernière colonne de ce cadre logique dégage les hypothèses qui sous-tendent la logique d'intervention du FCPF. Ceci est de première importance étant donné que, au fur et à mesure que les travaux avancent, ces hypothèses devraient aussi faire l'objet d'un suivi de la part de l'équipe de gestion, de manière à ce que la stratégie et les interventions puissent être adaptées à un environnement mondial changeant, mais aussi au contexte des négociations REDD+. Plusieurs des hypothèses mettent en évidence le lien d'interdépendance du FCPF avec d'autres initiatives internationales REDD+ et de gestion durable des forêts, qui ne profitent pas seulement de l'effet catalyseur du FCPF, mais qui présentent également des incitatifs et donnent l'élan nécessaire pour assurer le plein succès du FCPF.

## PROPOSITION RÉVISÉE DE CADRE LOGIQUE

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
<b>Impact I.1</b>	<b>Le FCPF a contribué à la création d'un régime mondial à l'intérieur ou en dehors de la CCNUCC qui offre des incitatifs pour la REDD+</b>	<p>I.1.A. Création effective d'un régime mondial comprenant REDD+</p> <p>I.1.B. Exemples de la manière dont l'apprentissage et l'expérience du FCPF a contribué aux décisions prises en matière de REDD+ dans le cadre de la CCNUCC</p>	<p>I.1.A. Le régime de la REDD+ est reconnu à l'échelle mondiale</p> <p>I.1.B. La conception du régime mondial s'inspire des réussites en matière de REDD+</p>	Les négociations en matière de changements climatiques menées dans le cadre de la CCNUCC continuent d'appuyer la REDD+
<b>Impact I.2</b>	<b>Les émissions causées par la déforestation et la dégradation de la forêt sont réduites grâce au FCPF, tout particulièrement grâce aux pays du portefeuille du FC</b>	<p>I.2.A. Nombre de tonnes d'émissions de CO2 causées par la déforestation et la dégradation de la forêt réduites grâce à des mesures prises dans le cadre du FC</p> <p>I.2.B. Nombre de tonnes d'émissions de CO2 causées par la déforestation et la dégradation de la forêt réduites dans tous les pays recevant un appui de la part du FCPF</p>	<p>I.2.A. À déterminer selon les AARE signés d'ici 2015</p> <p>I.2.B. À déterminer à partir des données nationales disponibles sur les émissions de GES dans chaque pays</p>	
<b>Impact I.3</b>	<b>Le FCPF a été le catalyseur de la création de normes mondiales reconnues en matière de REDD+</b>	<p>I.3.A. Exemple de pays non participants qui ont adopté les normes du FCPF dans leur propre processus de REDD+</p> <p>I.3.B. Approche commune mise en œuvre correctement</p>	<p>I.3.A. Aucune cible ne s'applique (S.O)</p> <p>I.3.B. Une approche commune en matière de préservation environnementale et</p>	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
			sociale est mise en œuvre par de multiples partenaires et des exemples/leçons apprises servent à établir des normes de REDD+	
<b>Impact 1.4</b>	<b>Le FCFP a stimulé l'investissement dans la REDD+ (FC et subventions)</b>	<p>I.4.A. Sommes ne provenant pas du FCPF prévues en vertu du processus de R-PP dans les pays participants et consacrées à la mise en œuvre de programmes de RE (p. ex., FIP, donateurs bilatéraux, secteur privé)</p> <p>I.4.B. Exemples d'autres mécanismes du FC qui ont adopté et/ou élargie l'approche mise à l'essai en vertu du FCPF</p>	Aucune cible ne s'applique (S.O.)	
<b>Impact 1.5</b>	<b>Le FCPF a créé un élan en vue de traiter des questions de gouvernance et de transparence et de modifier des politiques liées à la gestion durables des ressources de la forêt et à REDD+</b>	<p>I.5.A. Degré auquel les processus de prise de décision liés à la réduction des émissions et à la gestion des ressources forestières dans les pays participants favorisent la participation de plusieurs intervenants y inclus les OSC, les PI et les communautés locales</p> <p>I.5.B. Nombre de réformes des politiques amorcées, terminées ou en cours en vue de se conformer aux normes REDD+ dans les pays participants, et potentiellement, y inclus les questions foncières</p>	<p>1.5.A. Amélioration de la participation active de plusieurs intervenants</p> <p>1.5.B. S.O.</p>	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
<b>Réalisation 1</b>	<b>Avec l'appui du FCPF, les pays concernés déploient les efforts voulus pour réduire les émissions causées par la déforestation et/ou la dégradation de la forêt, et pour bénéficier d'éventuels systèmes d'incitatifs de REDD+ (Fonds de préparation)</b>	1. A. Nombre de paquets de préparation (R-Packages) approuvées par le CP (Les R-Packages sont conformes au cadre d'évaluation)	1.A. 2 R-Packages d'ici 2014 8 R-Packages d'ici 2015 20 R-Packages ou plus d'ici 2018	Les incitatifs offerts par les modèles REDD+ sont suffisants  Aux fins du Fonds de préparation, la présentation des R-Packages par les participants au REDD est volontaire  Les négociations internationales pour REDD+ continuent de soutenir l'initiative  Aucune circonstance extraordinaire dans les pays participants ne les empêche de présenter une R-Package
<i>Extrant 1.1</i>	Le cadre d'évaluation de l'état de préparation est convenu et distribué	1.1. Le cadre d'évaluation de la trousse de préparation est publié et disponible	1.1. Cadre d'évaluation publié dans la foulée de son adoption à PC14	
<i>Extrant 1.2</i>	Les pays se sont dotés d'un plan adéquat pour atteindre le niveau de préparation nécessaire et recevoir le financement REDD+	1.2.a. Nombre de R-PP approuvées par le CP 1.2.b. Nombre d'accords de subvention qui ont été signés en vue de prendre des mesures de préparation	1.2.a. 30 ou plus d'ici 2015 1.2.b. 30 pays ou plus ont signé un accord de subvention d'ici 2015	Les experts techniques ont évalué de façon réaliste les plans et les cibles, en tenant compte des capacités de base des pays participants, et de leur contexte respectif.
<i>Extrant 1.3</i>	Les pays avancent adéquatement au regard de la mise en oeuvre de leur R-PP et des accords de subventions	1.3.a. Nombre de rapports sur l'état d'avancement à mi-parcours (MTR) suivant les normes convenues de préparation de rapports et présentés à temps par les pays 1.3.b. Pourcentage des pays franchissant les étapes prévues aux termes de	1.3.a. 20 MTR ou plus d'ici 2015 25 MTR ou plus d'ici 2018 1.3.b. Au moins 60 % des pays enregistrent un	Dans les pays participants, le contexte politique et socio-économique reste assez stable pendant la période de mise en oeuvre pour que les capacités acquises soient maintenues.



Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
		<p>l'accord de subvention visant à atteindre le niveau voulu de préparation (3,4 M\$ USD)</p> <p>1.3.c .Pourcentage de pays qui franchissent l'ensemble des étapes prévues par sous-composante, selon l'échelle de notation liées au reporting annuel. Sous-composante 1 à 9</p> <p>1.3.d. Pourcentage de pays où le taux de décaissement est conforme au plan de décaissement (jusqu'à 10 % d'écart par rapport au plan) de l'accord de subventions du FP (&gt;3,4 millions de dollars USD)</p>	<p>rendement satisfaisant ou supérieur</p> <p>1.3.c.i. D'ici 2015, 50 % des pays mettant en œuvre une R-PP ont la cote de rendement « améliorations nécessaires » dans 50 % des sous-composantes selon le cadre d'évaluation de la R-Package</p> <p>1.3.c.ii. D'ici 2018, 100 % des pays mettant en œuvre une R-PP obtiennent la cote de rendement « progrès satisfaisants » ou une cote supérieure pour 80 % des sous-composantes, selon le cadre d'évaluation de la R-Package</p> <p>1.3.d. 60 %</p>	
<i>Activités</i>	<p><b>Sous l'extrait 1.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration des lignes directrices de la trousse de préparation et du cadre</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrait 1.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique et orientation offertes aux pays dans le cadre du processus de</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrait 1.3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des fonds de subvention conformément à ce qui est prévu dans</li> </ul>	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
	<p>d'évaluation des trousse de préparation d'ici la PC14 (PMO, CP).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Publication des lignes directrices pour les distribuer aux auditoires et partenaires ciblés dans les pays et à l'échelle mondiale.</li> </ul>	<p>préparation (PMO, EGF).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de notes d'évaluation des R-PP et autres exigences procédurales (PMO, pays).</li> <li>Répondre aux exigences procédurales et faire preuve de diligence raisonnable après que le CP ait évalué les R-PP (pays, PMO).</li> </ul>		<p>l'accord de subvention (ou bien les pays enregistrent un rendement de préparation équivalent, indépendamment du PMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision de la subvention et examen de la diligence raisonnable exercée au niveau du pays sur l'aspect environnemental et social, mais aussi au plan des politiques et procédures d'approvisionnement et de gestion financière des partenaires à la mise en œuvre, ainsi que de l'approche commune quant aux mesures de sauvegarde sociales et environnementales.</li> <li>Soutien direct à la mise en œuvre, y compris assistance technique pour la mise en œuvre des R-PP (PMO).</li> <li>Production de rapports d'avancement à mi-parcours par les pays (pays, PMO).</li> <li>Conseil du FCPF sur la qualité des rapports d'avancement (EGF, PMO, CP).</li> <li>Mesures de coordination avec ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt (FIP), et d'autres programmes REDD internationaux (EGF, pays, PMO, CP, CTC).</li> </ul>
<b>Réalisation 2</b>	<p><b>Les pays sélectionnés du FCPF affichent les principaux éléments (comptabilisation du carbone, éléments de programmation et tarification) du système de paiement d'incitations au rendement pour la réduction des émissions causées par les activités REDD+, en vue d'un partage équitable des bénéfices et de la promotion d'incitations positives à</b></p>	<p>2.A. Nombre de projets pilotes dans le cadre desquels la comptabilisation du carbone, les éléments de programmation et la tarification fonctionnent comme prévu</p> <p>2.B. Nombre de projets pilotes en vertu desquels le modèle de partage des bénéfices est mis en œuvre conformément aux plans</p>	<p>2.A. Un minimum de 5 ou plus (d'ici 2017)</p> <p>2.B. Tous les projets pilotes opérationnels avec un minimum de 5 d'ici 2017</p>	<p>L'intérêt envers le système de paiement d'incitations au rendement demeure suffisamment marqué</p>

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
	<b>grande échelle pour REDD+ (Fonds carbone)</b>	2.C. Pourcentage moyen de bénéfices monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre des projets pilotes	2.C. À déterminer au moment de la préparation des plans de partage des bénéfices et de la signature des AARE	
<i>Extrant 2.1</i>	Des normes et des préparatifs sont analysés et approuvés par les participants du FC en vue de mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions de grande qualité	2.1. Nombre et types de normes et d'outils de gestion analysés et approuvés par les participants au FC en vue de mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions, y compris : a) les approches méthodologiques et tarifaires; b) procédés opérationnels (DPRE, ER-PIN, AARE) c) les documents juridiques (conditions générales, conditions de l'AARE)	2.1.a et b. Version provisoire terminée d'ici CF7 et version définitive approuvée d'ici CF8. 2.1.c. Conditions de l'AARE prêt d'ici CP14 et les conditions générales de l'AARE approuvées d'ici PC16.	
<i>Extrant 2.2</i>	Les pays ont intégré le portefeuille du FC	2.2.a. Nombre d'idées de départ ou de programmes de RE présentés au FC par les pays  2.2.b. Nombre de pays REDD ayant signé un AARE	2.2.a. 10 d'ici 2015  2.2.b. Un minimum de 5 pays d'ici 2015	Un nombre assez important de pays a la capacité de répondre à toutes les normes et aux processus administratifs du FCPF/des PMO pour ne pas imposer un fardeau excessif sur le fonctionnement du FC
<i>Extrant 2.3</i>	Niveaux accrus d'investissement du secteur privé pour encourager, tester et soutenir l'amplification des activités de réduction des émissions	2.3.. Nombre de participants au FC provenant du secteur privé	2.3. 2 nouveaux participants du secteur privé d'ici 2013  l'AF 2016 70 M\$ USD par année au cours de l'AF 2017-2019 85 M\$ USD au cours de	La mobilisation internationale autour de REDD+ se maintient.

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
			l'AF 2020	
<i>Extrant 2.4</i>	Les programmes de réduction des émissions sont mis en œuvre rapidement	2.4.a. Montant et date des décaissements pour des programmes de RE par rapport aux plans 2.4.b. Montant de RE achetées dans la foulée de la signature d'un AARE	2.4.a. Montant des investissements planifiés selon l'échéancier de l'AARE 2.4.b. 10 M\$ USD au cours de l'AF 2015 50 M\$ USD au cours de	5 pays REDD ont signé l'AARE d'ici 2015 (voir la cible pour l'extrant 2.2.b.)
<i>Activités</i>	<p><b>Sous l'extrant 2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de procédures et de procédés opérationnels pour les programmes de réduction des émissions (EGF).</li> <li>Examen technique de la méthodologie, de la tarification, etc. (EGF, CP)</li> <li>Mise au point d'une version de travail du cadre méthodologique du FC et de l'approche adoptée par les pays participants en matière de tarification en 2012 (EGF, CP).</li> <li>Mise à jour périodique du cadre et de la tarification pour tenir compte des progrès enregistrés dans le cadre de la CCNUCC (CP, CTC, EGF).</li> <li>Prise en compte de la rétroaction provenant des projets pilotes au sujet de l'intégration d'approches novatrices pour le partage des</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrant 2.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de programmes de réduction des émissions (pays, participants au FC, BM, EGF).</li> <li>Préparation des ER-PIN selon les normes de partage équitable (pays, participants au FC, BM, EGF).</li> <li>Un certain nombre d' ER-PIN présentées en vue de la préparation du DPPE font l'objet d'une diligence raisonnable par la BM.</li> <li>Examen technique des ER-PIN (CTC)</li> <li>Mise au point d'activités pour tester le partage équitable des avantages, conformément aux lignes directrices des mesures de sauvegarde du FCPF et de la décision de la CdP16, p. ex. les mécanismes de gouvernance forestière et de règlement des griefs (pays, PMO).</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrant 2.3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue, activités de partage des leçons apprises et création de produits du savoir avec les partenaires financiers possibles (CP, EGF)</li> <li>Intéraction avec le secteur privé et activités de marketing auprès du secteur privé (EGF).</li> <li>Mesures de coordination avec ONU-REDD, le FIP, et d'autres programmes REDD internationaux (EGF, pays, PMO, CP, CTC).</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrant 2.4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités que le pays doit mettre en place pour la mise en œuvre.</li> <li>Mise en commun des fonds d'investissement par les pays.</li> </ul>

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
	bénéfiques lors de la planification de la préparation et dans le cadre de programmes de réduction des émissions (EGF).			
<b>Réalisation 3</b>	<b>Toutes les partenaires (Gouvernements, les OSC, le secteur privé, et les partenaires à la mise en œuvre) sont engagés à maintenir ou améliorer les moyens de subsistance des collectivités locales et à préserver la biodiversité selon l'approche REDD+</b>	<p>3.A. La conception des stratégies nationales REDD, les systèmes de surveillance, et programmes de RE intègre des indicateurs permettant de mesurer l'amélioration des moyens de subsistance des collectivités locales et la préservation de la biodiversité</p> <p>3.B. Exemples concrets des bénéfices sociaux et en termes de conservation de la biodiversité de REDD+, et la manière dont ils servent à informer l'agenda REDD+ et à mettre à l'échelle les résultats</p>	<p>3.A. Tous les stratégies nationales REDD, les systèmes de surveillance, et programmes de RE comportent des indicateurs liés à la préservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des collectivités tributaires de la forêt</p> <p>3.B. D'ici 2017, les résultats documentés des programmes de RE informent l'agenda international de REDD+</p>	<p>Les incitatifs offerts par les modèles REDD+ sont suffisants</p> <p>Le climat des négociations internationales pour REDD+ continue de soutenir l'initiative</p>
<i>Extrant 3.1</i>	Capacité accrue des PA et des OSC de s'engager dans des processus REDD+ au niveau national	3.1.a.(i) Nombre et types d'exemples de mesures REDD+ prises par les pays auxquelles les PA, les OSC, et les communautés locales participent activement	3.1.a (i). D'ici 2015, une variété de nouveaux exemples montrent clairement que les PA et les OSC participent activement et que la collectivité appuie largement les programmes REDD+/la préparation	Les lignes directrices de l'approche commune sont suivies. Des processus comme l'ESES sont mis en œuvre dans les pays, ce qui crée un contexte de réceptivité.

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
		<p>3.1.a (ii) Des exemples de moyens mis à disposition pour permettre la participation active des PA, les OSC et les communautés locales dans la préparation nationale pour REDD+</p> <p>3.1.b. Nombre de représentants des PA et des OSC des pays REDD (hommes/femmes et/ou/jeunes) qui ont participé et bénéficié d'ateliers ou de formations organisées par FCPF sur les ESES, sur la gouvernance, sur les aspects du MRV ou sur des aspects connexes du REDD.</p> <p>3.1.c. Exemples des peuples autochtones et les OSC (des pays REDD de FCPF) avec représentation dans les arrangements institutionnelles pour la REDD+ au niveau national</p>	<p>3.1.a. (ii) Il existe des exemples de preuves des ressources mises à disposition par le biais nationale et / ou un soutien bilatéral aux PAs et aux OSC pour permettre leur participation active dans la préparation pour REDD +</p> <p>3.1.b. D'ici 2015, au moins 20 hommes ,20 femmes, et/ou/20 jeunes représentants par pays ont participé à une formation et/ou ont été formés reçu dans au moins 15 pays participants</p> <p>3.1.c. Il existe des exemples dans tous les pays REDD (du FCPF) où des arrangements institutionnels pour REDD+ 'readiness » montre le représentation des PAs et les OCS</p>	
Extrant 3.2	Les projets pilotes sur les façons de maintenir et d'améliorer les moyens	3.2.a. Nombre de pays où la plateforme d'engagement des intervenants	3.2.a. Tous les pays ayant signé un accord de subvention	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
	de subsistance et de préserver la biodiversité ont été mis en œuvre avec succès	<p>proposée dans les R-PP s'est mise au travail et se rencontre régulièrement</p> <p>3.2.b. Nombre de pays ayant présenté au FCPF une trousse de préparation et des programmes de réduction des émissions qui ont les caractéristiques suivantes :</p> <p>3.2.b.i. Les façons de préserver ou d'améliorer les moyens de subsistance (même au niveau local) sont intégrées à la conception des stratégies nationales REDD+, aux systèmes de surveillance et au programme de RE</p> <p>3.2.b.ii. Les façons de préserver et/ou restaurer la biodiversité (flora et faune) sont intégrées aux stratégies nationales REDD+, aux systèmes de surveillance et au programme de RE, et prendre en compte la connaissance traditionnelle</p> <p>3.2.b.iii. Des normes pertinentes de durabilité sont appliquées, conformément aux mesures proposées pour l'approche commune de soutien à la préparation, y compris les normes portant sur le</p>	<p>pour la préparation à la REDD+</p> <p>3.2.b.i. 100 % de toutes les R-Packages et des programmes de RE</p> <p>3.2.b.ii. 100 % de toutes les R-Packages et des programmes de RE mis en œuvre intègrent des pratiques exemplaires</p> <p>3.2.b.iii. 10 pays ou plus d'ici 2015 15 ou plus d'ici 2018 20 ou plus d'ici 2020</p>	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
		règlement des plaintes, et celles des politiques de précaution de la Banque mondiale pour les programmes de RE		
<i>Activités</i>	<p><b>Sous l'extrait 3.1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des programmes de formation au renforcement des capacités sont offerts (EGF, PMO).</li> <li>• Les PA et les OSC participent à des programmes de renforcement des capacités (observateurs, pays REDD).</li> <li>• Gestion continue des programmes de renforcement des capacités REDD+ des PA (200 000 \$ par année pour la période financière 2009-2013).</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrait 3.2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des R-PIN, R-PP et R-Package, et rétroaction.</li> <li>• Examen technique des trousse de préparation (EGF, CTC).</li> <li>• Orientation relativement à la diligence raisonnable que le FCPF doit exercer du point de vue social et environnemental (lignes directrices de l'ESED, etc.) [EGF].</li> <li>• Au moyen des analyses réalisées dans le cadre de l'ESED, les priorités et les possibilités d'améliorer les moyens de subsistance et de préserver la biodiversité ont été cernées, et des modèles et des outils éprouvés sont utilisés pour l'élaboration de programmes de réduction des émissions (pays, PMO).</li> <li>• Mesures de coordination avec ONU-REDD, le FIP, et d'autres programmes REDD internationaux (EGF, pays, PMO, CP, CTC).</li> </ul>		



Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
<b>Réalisation 4</b>	<b>Les connaissances acquises lors de la conception du FCPF, de l'exécution des plans de préparation (sous financement du Fonds de Préparation) et des programmes de réduction d'émissions (sous financement du FC) sont largement diffusées, partagées et utilisées par les praticiens de REDD à l'échelle internationale</b>	<p>4.A. Quantité d'autres pays/intervenants demandant à avoir le statut suivant dans le FCPF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observateurs</li> <li>- membres</li> </ul> <p>4.B. Exemples de l'utilisation de produits du savoir ou de références à ces produits</p>	<p>4.A. Un nombre de demandes pour devenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pays observateurs (2015)</li> <li>- pays membres (2015)</li> </ul> <p>4.B. Un nombre accru d'exemples existe d'ici 2015, et se stabilise ensuite jusqu'à 2020</p>	<p>Les incitations offertes par les modèles REDD+ sont suffisantes.</p> <p>Les négociations internationales pour REDD+ continuent de soutenir l'initiative.</p>
<i>Extrant 4.1</i>	Résultat 4.1 : Les produits du savoir et les leçons tirées des projets pilotes REDD+ en général, et des activités du FCPF en particulier, sont créés et diffusés, conformément à la gestion du savoir mondial, de la stratégie de communication et des plans de travail annuels	<p>4.1.a. Stratégie approuvée de communication et de gestion des connaissances à l'échelle mondiale et plans de travail actualisés en fonction de la mise en œuvre de cette stratégie et approuvés par le CP</p> <p>4.1.b. Quantité de produits du savoir distribués par l'entremise d'ateliers, de publications, de sites Web et d'autres médias</p> <p>4.1.c. Quantité de personnes sensibilisées, par type de produits du savoir et type de public (y compris le compte des visites sur les sites Web)</p> <p>4.1.d. Exemples d'activités entreprises, y compris au niveau national afin de générer et d'institutionnaliser la sensibilisation sur la REDD + par exemple par l'inclusion de la REDD + dans les programmes dans les écoles et les universités</p>	<p>4.1.a. Stratégie approuvée par le CP pendant l'AF 2013. Plan de travail actualisé approuvé chaque année par le CP</p> <p>4.1.b. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail.</p> <p>4.1.c. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail</p> <p>4.1.d. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail</p>	

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
<i>Extrant 4.2</i>	Les participants s'engagent activement dans des activités d'apprentissage Sud-Sud	<p>4.2.a. Quantité d'activités d'apprentissage ou d'événements Sud-Sud permettant d'établir des liens entre les pays du FCPF<sup>1</sup></p> <p>4.2.b. Nombre total de participants à des activités d'échange des connaissances Sud-Sud, par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des pays membres REDD (hommes/femmes)</li> <li>- Représentants des pays non membres de REDD (hommes/femmes)</li> <li>- Représentants des PA et des OSC provenant de la région (hommes/femmes)</li> <li>- Représentants du secteur privé provenant de la région (hommes/femmes)</li> </ul>	<p>4.2.a. Augmentation en 2013-2014 - à déterminer dans les plans de travail</p> <p>4.2.b. Augmentation en 2013-2014 – à déterminer dans les plans de travail</p>	Les événements gérés par les pays (et non organisés par l'EGF) sont planifiés rapidement et efficacement pour contribuer au processus d'apprentissage et tous les principaux partenaires y participent
<i>Extrant 4.3</i>	Forte visibilité de REDD+ et du FCPF	<p>4.3.a. Nombre de fois où différents grands médias du monde ont fait référence à des questions connexes au FCPF et au REDD+ au cours d'une période X</p> <p>4.3.b. Nombre de fois où différents grands médias du monde ont fait référence à des questions connexes au FCPF et à REDD+ de façon négative au cours d'une année</p>	<p>4.3.a. Augmentation des références neutres et positives à l'échelle mondiale - à déterminer dans les plans de travail</p> <p>4.3.b. Diminution des références négatives à l'échelle mondiale</p>	La mobilisation internationale autour de REDD+ demeure suffisamment importante pour susciter l'intérêt des médias


<sup>1</sup> Y compris ateliers, panels de partage de connaissance lors des meetings du CP, consultations publiques et multi-acteurs de la documentation clé

Niveau	Résultats	Indicateurs	Cibles d'ici 2020 (fin de l'AF, à moins d'indication contraire)	Hypothèses
<i>Activités</i>	<p><b>Sous l'extrait 4.1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de la stratégie (EGF) de communication et de gestion des connaissances à l'échelle mondiale et plans de travail annuels.</li> <li>• Analyse et capitalisation pour les médias, sur les principales questions REDD+, les leçons tirées et la gestion du savoir (p. ex., surveillance, notification et vérification [MRV], niveaux de référence) (EGF à l'échelle mondiale; pays à l'échelle régionale et nationale, EGF).</li> <li>• Partage d'expériences entre pays, création et partage de documents d'orientation (p. ex. inclusion sociale, rôle du secteur privé) avec des pays participants REDD (pays, CP, EGF).</li> <li>• Mise au point d'initiatives pour inciter les partenaires à dialoguer sur les pratiques exemplaires en matière de gestion du savoir et de gestion du savoir mondial (PMO, EGF).</li> <li>• Activités de réseautage des employés de l'EGF (p. ex., coordination avec UN-REDD, FIP, etc., lors de présentations dans le cadre de conférences n'étant pas organisées par le FCPF; participation à des ateliers REDD+ ou à des activités connexes).</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrait 4.2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogues tenus à l'échelle mondiale et régionale avec les PA (PMO, CP, pays, observateurs, EGF).</li> <li>• Fin des activités d'apprentissage Sud-Sud.</li> <li>• Organisation d'ateliers, comités de partage des connaissances entre pays participants lors des réunions du CP, consultations avec plusieurs partenaires et consultations publiques au sujet de toute la documentation.</li> <li>• Participation de l'EGF à des tribunes internationales et à des rencontres d'experts lorsque cela est pertinent.</li> <li>• La rétroaction des membres du CP auprès de leurs propres institutions sert à disséminer le savoir acquis dans le cadre du FCPF (PMO, CP, pays, observateurs, EGF).</li> <li>• Coordination étroite avec ONU-REDD, FIP et d'autres programmes internationaux REDD (EGF, pays, PMO, CP, CTC).</li> </ul>	<p><b>Sous l'extrait 4.3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqués de presse</li> <li>• Activités de marketing</li> <li>• etc.</li> </ul>	

### 3. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

Le Cadre de mesure du rendement (CMR) présenté ci-dessous s'inspire des résultats et des indicateurs dégagés dans le cadre logique. Tel que mentionné plus tôt, le CMR offre des directives claires sur les questions suivantes : qui recueille les données sur quoi, en fonction de quelles cibles, comment, où et à quelle fréquence, et ce, afin d'éclairer les fonctions de suivi et d'évaluation au niveau du Fonds. La dernière colonne du cadre présente les questions pour lesquelles on utilisera un système de signalisation dans les rapports annuels et dans les bilans semestriels.

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
<b><i>I.1. Le FCPF a contribué à la création d'un régime mondial à l'intérieur ou en dehors de la CCNUCC qui offre des incitatifs pour la REDD+</i></b>						
I.1.A. Création effective d'un régime mondial comprenant REDD+	Développement et pilotage	I.1.A. Le régime REDD+ est reconnu à l'échelle mondiale	Décisions en vertu de la CCNUCC ou de toute autre entente contraignante (à déterminer).	Toutes les évaluations (2015, 2017 et 2020)	Évaluateurs externes	
I.1.B. Exemples de la manière dont l'apprentissage et l'expérience du FCPF a contribué aux décisions prises en matière de REDD+ dans le cadre de la CCNUCC	N/D	I.1.B. Expériences positives contribuant à la création du régime mondial.	Examen de la documentation internationale et communication directe entre l'EGF et d'autres intervenants du Fonds carbone. Observation du processus de la CdP/analyse des décisions de la CdP et communication avec les parties à la CCNUCC et les membres du CP	Annuellement et toutes les évaluations	EGF et évaluateurs	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
<b>I.2. Les émissions causées par la déforestation et la dégradation de la forêt sont réduites grâce au FCPF, tout particulièrement grâce aux pays du portefeuille du FC</b>						
I.2.A. Nombre de tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> causées par la déforestation et la dégradation de la forêt réduites grâce à des mesures prises dans le cadre du FC.	0	I.2.A. À déterminer selon les AARE signés d'ici 2015	Système MRV en vertu des modèles pilotes	Évaluation en 2020	Évaluateurs externes	
I.2.B. Nombre de tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> causées par la déforestation et la dégradation de la forêt réduites dans tous les pays recevant un appui de la part du FCPF	0	I.2.B. À déterminer à partir des données nationales disponibles sur les émissions de GES dans chaque pays	Revue des données existantes provenant des inventaires nationaux des GES, etc.	Annuellement et toutes les évaluations	Pays	
<b>I.3. Le FCPF a été le catalyseur de la création de normes mondiales reconnues en matière de REDD+</b>						
I.3.A. Exemple de pays non participants qui ont adopté les normes du FCPF dans leur propre processus de REDD+	N/D	1.3.A. N/D	Examen de la documentation et communication directe entre les pays concernés de l'EGF	Tous les six mois et toutes les évaluations	Production de rapports par les pays, consolidation par l'EGF et les évaluateurs	
I.3.B. Approche commune mise en œuvre correctement		1.3.B. Une approche commune en matière de préservation environnementale et sociale est mise en œuvre par de multiples partenaires et des	Rapport des partenaires, évaluation indépendante	Annuellement et toutes les évaluations	EGF et évaluateurs	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
		exemples/leçons apprises servent à établir des normes de REDD+.				
<b><i>1.4. Le FCPF a stimulé l'investissement dans la REDD+ (FC et subventions)</i></b>						
1.4. A. Sommes ne provenant pas du FCPF prévues en vertu du processus de R-PP dans les pays participants et consacrées à la mise en œuvre de programmes de RE (p. ex., FIP, donateurs bilatéraux, secteur privé)	-	1.4.A. N/D	Examen de la documentation et communication directe entre les pays concernés de l'EGF	Tous les ans et toutes les évaluations	Production de rapports par les pays, consolidation par l'EGF et évaluateurs	
1.4.B. Exemples d'autres mécanismes du FC qui ont adopté d'un bloc ou graduellement l'approche mise à l'essai en vertu du FCPF	0	1.4.B. N/D	Examen des R-PP et des rapports nationaux	Evaluations 2017 et 2020	Production de rapports par les pays, consolidation par l'EGF, évaluateurs	
<b><i>1.5. Le FCPF a créé un élan en vue de traiter des questions de gouvernance et de transparence et de modifier des politiques liées à la gestion durables des ressources de la forêt et à REDD+</i></b>						
1.5.A. Degré auquel les processus de prise de décision liés à la réduction des émissions et à la gestion des ressources forestières dans les pays participants favorisent la participation de plusieurs intervenants y inclus les OSCs, PAs, et les communautés locales	Niveau des émissions avant le processus de R-PP	1.5.A. Amélioration de la participation active de plusieurs intervenants	Examen des rapports nationaux sur l'état d'avancement, GRM et R-Package	Tous les six mois et toutes les évaluations	Production de rapports par les pays, consolidation par l'EGF et des évaluateurs	
1.5.B. Nombre de réformes des	0	1.5.B. N/D	Examen des rapports	Une fois par année et toutes les		

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
politiques amorcées, terminées ou en cours en vue de se conformer aux normes REDD+ dans les pays participants, et potentiellement les questions foncières			nationaux sur l'état d'avancement, GRM et R-Package	évaluations		
<b>Réalisation 1. Avec l'appui du FCPF, les pays concernés déploient les efforts voulus pour réduire les émissions causées par la déforestation et/ou la dégradation de la forêt, et pour bénéficier d'éventuels systèmes d'incitatifs de REDD+ (Fonds de préparation)</b>						
1.A. Nombre de trousse de préparation approuvées par le CP (Les R-Packages sont conformes au cadre d'évaluation)	0	1.A. 2 R-Packages d'ici 2014 8 R-Packages d'ici 2015 20 R-Packages ou plus d'ici 2018	Calcul à partir du procès-verbal des réunions du CP; tableau de bord	Tous les six mois	EGF	
Extrant 1.1. Le cadre d'évaluation de l'état de préparation est convenu et distribué						
1.1. Le cadre d'évaluation de la trousse de préparation est publié et disponible	0	1.1. Cadre d'évaluation publié dans la foulée de son adoption à PC14	Liste produite à partir du procès-verbal des réunions du CP; examen de la disponibilité des publications sur les sites Web et autres méthodes pertinentes	Tous les six mois	EGF	
Extrant 1.2. Les pays se sont dotés d'un plan adéquat pour atteindre le niveau de préparation nécessaire et recevoir le financement REDD+						
1.2.a. Nombre de R-PP approuvées par le CP	?	1.2.a. 30 ou plus d'ici 2015	Calcul à partir du procès-verbal des réunions du CP, Tableau de bord	Tous les six mois	EGF	
1.2.b. Nombre d'accords de subvention qui ont été signés en vue de prendre des mesures de préparation	7	1.2.b. 30 pays ou plus ont signé un accord de subvention d'ici 2015	Calcul à partir du procès-verbal des réunions; Tableau de bord	Tous les six mois	EGF	


Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
Extrant 1.3. Les pays avancent adéquatement au regard de la mise en oeuvre de leur R-PP et des accords de subventions						
1.3.a. Nombre de rapports sur l'état d'avancement à mi-parcours (MTR) suivant les normes convenues de préparation de rapports et présentés à temps par les pays	1	1.3.a. 20 MTR ou plus d'ici 2015 25 MTR ou plus d'ici 2018	Examen du rapport annuel (GRM ou équivalent du PD) par rapport aux cibles de rendement des pays, conformément à la subvention accordée pour la préparation	Tous les six mois	Liste de vérification EGF, CP, CTC	
1.3.b. Pourcentage des pays franchissant les étapes prévues aux termes de l'accord de subvention visant à atteindre le niveau voulu de préparation (3,4 M\$ USD)	À déterminer	1.3.b. Au moins 60 % des pays enregistrent un rendement satisfaisant ou supérieur	Examen du rapport annuel (GRM) par rapport aux cibles de rendement du pays, conformément à la subvention accordée pour la préparation	Tous les six mois	Consolidation par l'EGF, rapports semestriels des pays, rapport annuel de l'EGF par PMO	
1.3.c. Pourcentage de pays qui franchissent l'ensemble des étapes prévues par sous-composante, selon l'échelle de notation liées au reporting annuel. Sous-composante 1 à 9	À déterminer	1.3.c.i. D'ici 2015, 50 % des pays mettant en oeuvre une R-PP ont la cote de rendement « améliorations nécessaires » dans 50 % des sous-composantes selon le cadre d'évaluation de la R-Package. 1.3.c.ii. D'ici 2018,	Examen des rapports nationaux sur l'état d'avancement par rapport aux cibles de rendement du pays, conformément à la R-PP approuvée	Compilation à la fin de l'année	Consolidation par l'EGF, rapport d'avancement semestriel des pays	




Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
1.3.d. Pourcentage de pays où le taux de décaissement est conforme au plan de décaissement (jusqu'à 10 % d'écart par rapport au plan) de l'accord de subventions du FP (>3,4 millions de dollars USD)	À déterminer	100 % des pays mettant en œuvre une R-PP obtiennent la cote de rendement « progrès satisfaisants » ou une cote supérieure pour 80 % des sous-composantes, selon le cadre d'évaluation de la R-Package  1.3.d. 60 %	Examen du rapport annuel (GRM) par rapport aux cibles de rendement du pays	Annuellement	Données fournies dans le rapport GRM PD et consolidées par l'EGF	
<b>Réalisation 2. Les pays sélectionnés du FCPF affichent les principaux éléments (comptabilisation du carbone, éléments de programmation et tarification) du système de paiement d'incitations au rendement pour la réduction des émissions causées par les activités REDD+, en vue d'un partage équitable des bénéfices et de la promotion d'incitations positives à grande échelle pour REDD+ (Fonds carbone)</b>						
2.A. Nombre de projets pilotes dans le cadre desquels la comptabilisation du carbone, les éléments de programmation et la tarification fonctionnent comme prévu	0	2.A. Un minimum de 5 ou plus d'ici 2017	Examen du procès-verbal des réunions du FC et tableau de bord Rapports sur l'état d'avancement des projets pilotes	Tous les six mois Évaluation en 2017 et en 2020	EGF Évaluateurs externes	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
2.B. Nombre de projets pilotes en vertu desquelles le modèle de partage des bénéfices est mis en œuvre conformément aux plans	0	2.B. Tous les projets pilotes opérationnels avec un minimum de 5 d'ici 2017	Rapports finaux des projets pilotes  Les rapports d'avancement des projets pilotes Rapports définitifs des projets pilotes	Évaluation en 2017 et en 2020	Évaluateurs externes	
2.C. Pourcentage moyen de bénéfices monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre des projets pilotes	0	2.C. À déterminer au moment de la préparation des plans de partage des bénéfices et de la signature de l'AARE	Documents du programme de RE	Tous les six mois	Déclarations des pays pilotes, consolidation par l'EGF	
Extrant 2.1. Des normes et des préparatifs sont analysés et approuvés par les participants du FC en vue de mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions de grande qualité						
2.1. Nombre et types de normes et d'outils de gestion analysés et approuvés par les participants au FC en vue de mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions, y compris :  2.1.a. Les approches méthodologiques et tarifaires  2.1.b. Les procédés opérationnels (DPRE, ER-PIN, AARE)	Définis en partie  ER-PIN, ERPD, AARE en cours d'élaboration	2.1.a. et b. Version provisoire prête d'ici CF7 et version définitive approuvée à CF8	Examen du procès-verbal des réunions du FC et du CP et rapports du CTC	Tous les six mois	EGF	 



Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
2.1.c. Les documents juridiques (conditions générales, conditions de l'AARE)	Conditions définitives et conditions générales des AARE sont en cours d'élaboration	2.1.c. Conditions définitives de l'AARE sont bien définies d'ici CP14 et les conditions générales de l'AARE sont approuvées d'ici PC16	Examen du procès-verbal des réunions du FC et du CP et rapports du CTC	Tous les six mois	EGF	
Extrant 2.2. Les pays ont intégré le portefeuille du FC						
2.2.a Nombre d'idées de départ ou de programmes de RE présentés au FC par les pays	0	2.2.a. 10 ou plus d'ici 2015	Calcul à partir du procès-verbal des réunions du FC, et déclarations des pays dans leurs rapports d'avancement semestriels	Tous les six mois	EGF, consolidation à partir des rapports nationaux	
2.2.b. Nombre de pays REDD ayant signé un AARE	0	2.2.b. Un minimum de 5 pays d'ici 2015	Examen du procès-verbal des réunions du FC et évaluations du CTC	Tous les six mois	EGF, validé par le CTC	
Extrant 2.3. Niveaux accrus d'investissement du secteur privé pour encourager, tester et soutenir l'amplification des activités de réduction des émissions						
2.3. Nombre de participants au FC provenant du secteur privé	2	2.3. 2 nouveaux participants du secteur privé d'ici 2013	Examen du procès-verbal des réunions du FC et rapports de l'EGF au CP	Tous les six mois	EGF	
Extrant 2.4. Les programmes de réduction des émissions sont mis en œuvre rapidement						
2.4.a. Montant et date des décaissements pour des	0	2.4.a. Montant des investissements	Rapports sur l'état d'avancement des	Tous les six mois	EGF	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
programmes de RE par rapport aux plans  2.4.b. Montant de RE achetées dans la foulée de la signature d'un AARE	À déterminer	planifiés selon l'échéancier de l'AARE. 2.4.b. 10 M\$ USD au cours de l'AF 2015 50 M\$ USD au cours de l'AF 2016 70 M\$ USD par année au cours de l'AF 2017-2019 85 M\$ USD au cours de l'AF 2020	programmes de RE  Examen des achats du FC et rapports financiers au CP	Tous les six mois	EGF	
<b>Réalisation 3. Les partenaires sont engagés à maintenir ou améliorer les moyens de subsistance des collectivités locales et à préserver la biodiversité selon l'approche REDD+</b>						
3.A. La conception des stratégies nationales REDD, systèmes de surveillance et des programmes de RE intègre des indicateurs permettant de mesurer l'amélioration des moyens de subsistance des collectivités locales et la préservation de la biodiversité	0	3.A. Tous les stratégies nationales REDD, systèmes de surveillance et programmes de RE comportent des indicateurs liés à la préservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des collectivités tributaires de la forêt.	Examen des stratégies nationales REDD, systèmes de surveillance y ententes dans le cadre des programmes de RE. Rapports des pays	Tous les six mois et toutes les évaluations	EGF Évaluateurs externes	
3.B. Exemples concrets des bénéficiaires sociaux et en termes de	-	3.B. D'ici 2017, les résultats documentés	Examen des rapports par l'EGF, et les représentants	Tous les six mois et évaluations en 2017 et en 2020	Rapports des pays, des OSC, des PA compilés par	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
conservation de la biodiversité de REDD+, et la manière dont ils servent à informer l'agenda REDD+ et à mettre à l'échelle les résultats		des programmes de RE informant l'agenda international de REDD+	des pays, des OSC et des PA sur les études de cas réelles. Rapport provenant des spécialistes en préservation de PMO participant à l'exercice de diligence raisonnable et à la supervision des subventions de préparation et des AARE		l'EGF, évaluateurs externes	
Extrant 3.1. Capacité accrue des PA et des OSC de s'engager dans des processus REDD+ au niveau du pays						
3.1.a. (i) Nombre et types d'exemples de mesures REDD+ prises par les pays auxquelles les PA, les OSC, et les communautés locales participent activement	0	3.1.a.(i) D'ici 2015, une variété de nouveaux exemples montrent clairement que les PA et les OSC participent activement et que la collectivité appuie largement les programmes REDD+/la préparation	Rapports nationaux sur l'état d'avancement à mi-parcours, ainsi que les rapports des PA et des OSC recevant un soutien de la part du programme de renforcement des capacités.	Tous : Tous les six mois et toutes les évaluations	Tous : Rapports des pays, des OSC et des PA ; Compilation par l'EGF. Évaluateurs externes	
3.1.a (ii) Des exemples de moyens mis à disposition pour permettre la participation active des PA, les OSC et les communautés locales dans la préparation nationale	1	3.1.a (ii) Il existe des exemples de preuves des ressources mises à disposition par	Rapports nationaux sur l'état d'avancement à mi-parcours, ainsi que les rapports des PA, des OSC, et les communautés			

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
<p>pour REDD+</p> <p>3.1.b. Nombre de représentants des PA et des OSC des pays REDD (hommes et femmes) qui ont participé et bénéficié d'ateliers ou de formations organisées par FCPF sur les ESES, sur la gouvernance, sur les aspects du MRV ou sur des aspects connexes du REDD</p> <p>3.1.c. Exemples des peuples autochtones et les OSC (des pays REDD de FCPF) avec représentation dans les arrangements institutionnelles pour la REDD+ au niveau national</p>	À déterminer	<p>le biais nationale et / ou un soutien bilatéral aux PAs et aux OSC pour permettre leur participation active dans la préparation pour REDD +</p> <p>3.1.b. D'ici 2015, au moins 20 hommes et 20 femmes représentants par pays ont participé à une formation et/ou ont été formés reçu dans au moins 15 pays participants</p> <p>3.1.c. Il existe des exemples dans tous les pays REDD (du FCPF) où des arrangements institutionnels pour REDD+</p>	<p>locales</p> <p>Rapports des PA et des OSC , rapports du EGC et les Partenaires a la mise en œuvre</p> <p>Rapports nationaux sur l'état d'avancement à mi-parcours ,rapports du EGC et les Partenaires a la mise en œuvre</p>			


Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
		'readiness » montre le représentation des PAs et les OCS				
Extrant 3.2. Les projets pilotes sur les façons de maintenir et d'améliorer les moyens de subsistance et de préserver la biodiversité ont été mis en œuvre avec succès						
3.2.a. Nombre de pays où la plateforme d'engagement des intervenants proposée dans les R-PP s'est mise au travail et se rencontre régulièrement	7	3.2.a. Tous les pays qui ont signé un accord de subvention de préparation	Tous : Examen des rapports sur l'état d'avancement, R-Packages et programmes de RE.	Tous les six mois et toutes les évaluations	Tous : Les rapports des pays sont examinés par le CTC. Évaluations compilées par l'EGF. Évaluateurs externes	
3.2.b. Nombre de pays ayant présenté au FCPF une trousse de préparation et des programmes de réduction des émissions qui ont les caractéristiques suivantes :						
3.2.b.i. Les façons de préserver ou d'améliorer les moyens de subsistance (y inclus au niveau local) sont intégrées à la conception des stratégies nationales REDD+, aux systèmes de surveillance et au programme de RE	A déterminer	3.2.b.i. 100 % de toutes les R-Packages et des programmes de RE				
3.2.b.ii. Les façons de préserver et/ou restaurer la biodiversité (flore et faune) sont intégrées aux stratégies nationales REDD+, aux	A déterminer	3.2.ii. 100 % de toutes les R-Packages et des programmes de RE mis en œuvre intègrent				

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
<p>systèmes de surveillance et au programme de RE et prendre en compte la connaissance traditionnelle</p> <p>3.2.b.iii. Des normes pertinentes de durabilité sont appliquées, conformément aux mesures proposées pour l'approche commune de soutien à la préparation, y compris les normes portant sur le règlement des plaintes, et celles des politiques de précaution de la Banque mondiale pour les programmes de RE</p>	b.iii. 1	<p>des pratiques exemplaires.</p> <p>b.iii. 10 pays ou plus d'ici 2015 15 pays ou plus d'ici 2018 20 pays ou plus d'ici 2020</p>				
<p><b>Réalisation 4. Les connaissances acquises lors de la conception du FCPF, de l'exécution des plans de préparation (sous financement du Fonds de Préparation) et des programmes de réduction d'émissions (sous financement du FC) sont largement diffusées, partagées et utilisées par les praticiens de REDD à l'échelle internationale</b></p>						
<p>4.A. Quantité d'autres pays/intervenants demandant à avoir le statut suivant au sein du FCPF :</p> <p>- observateurs</p> <p>- membres</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>4.A. Un nombre de demandes pour devenir :</p> <p>- pays observateurs (2015)</p> <p>- pays membres (2015)</p>	Tableau de bord; procès-verbal des réunions	Une fois d'ici PC14 en mars 2013	EGF	
4.B. Exemples de l'utilisation de produits faisant état des connaissances ou faisant référence	0	4.B. Le nombre d'exemples s'est accru d'ici 2015,	Communications directes avec les points focaux, les donateurs, la CCNUCC, les	Tous les six mois et toutes les évaluations	EGF et évaluateurs externes	



Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
à ces produits		et se stabilise ensuite jusqu'à 2020	organisations internationales, les universités, les pays REDD n'étant pas membres du FCPF, les OSC, etc.			
Extrant 4.1. Les produits du savoir et les leçons tirées des projets pilotes REDD+ en général, et des activités du FCPF en particulier, sont créés et diffusés, conformément à la gestion du savoir mondial, de la stratégie de communication et des plans de travail annuels						
4.1.a. Stratégie approuvée de communication et de gestion des connaissances à l'échelle mondiale et plans de travail actualisés en fonction de la mise en œuvre de cette stratégie et approuvés par le CP	0	4.1.a. Stratégie approuvée par le CP au cours de l'AF 2013. Plans de travail actualisés approuvés chaque année par le CP	Examen du procès-verbal des réunions du CP/AP	12/2013 Annuellement	EGF	
4.1.b. Quantité de produits du savoir distribués au moyen d'ateliers, de publications, de sites Web et d'autres médias.	-	4.1.b. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail.	Rapports et calcul par l'EGF	Tous les six mois	EGF	
4.1.c. Quantité de personnes sensibilisées, par type de produits du savoir et type de public (y compris le compte des visites sur les sites Web)	-	4.1.c. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail	Rapports et calcul par l'EGF	Tous les six mois	EGF	
4.1.d Exemples d'activités entreprises, y compris au niveau national afin de générer et d'institutionnaliser la sensibilisation sur la REDD + par exemple par l'inclusion de la		4.1.d. À déterminer dans la stratégie/le plan de travail	Rapports et calcul par l'EGF	Tous les ans	EGF	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
REDD + dans les programmes dans les écoles et les universités						
Extrant 4.2. Les participants s'engagent activement dans des activités d'apprentissage Sud-Sud.						
4.2.a. Quantité d'activités d'apprentissage ou d'événements Sud-Sud permettant d'établir des liens entre les pays du FCPF	-	4.2.a. Augmentation en 2013-2014 - à déterminer dans les plans de travail	Tous : procès-verbal des réunions du CP et réunions en ateliers et procès-verbaux	Tous les six mois	EGF, OSC et PA : compilation par l'EGF	
4.2.b. Nombre total de participants à des activités d'échange des connaissances Sud-Sud, par catégorie :	-	4.2.b. Augmentation en 2013-2014 - à déterminer dans les plans de travail				
1 Représentants des pays membres REDD (hommes/femmes)	-					
2 Représentants des pays non membres de REDD (hommes/femmes)						
3 Représentants des PA/OSC provenant de la région (hommes/femmes)						
4 Représentants du secteur privé provenant de la région (hommes/femmes)						
Résultat 4.3. Forte visibilité de REDD+ et du FCPF						
4.3.a. Nombre de fois où, pendant une période donnée (X) les principaux médias dans le monde parlent de manière neutre ou positive du FCPF et des questions de REDD+	N/D	4.3.a. Augmentation des références à l'échelle mondiale, à déterminer dans les plans de	Revue de presse, recherches Internet	Annuellement	EGF	

Indicateurs	Données de référence	Cibles	Méthodes, Sources	Fréquence de la collecte de données et du rapportage	Responsabilités	Signalisation
4.3.b. Nombre de fois où les principaux médias dans le monde parlent du FCPF et des questions de REDD+ de manière négative	N/D	travail 4.3.b. Réduction des références négatives à l'échelle mondiale				

## 4. COLLECTE DE DONNÉES ET RAPPORTS AUX FINS DE SUIVI

### 4.1 Mécanismes de production de rapports existants servant au suivi au niveau du Fonds

Un certain nombre de mécanismes de production de rapports déjà existants doivent servir de sources d'information aux différents volets des rapports de suivi provenant du Fonds. Les principaux mécanismes, dont on trouvera un aperçu ci-dessous, sont le Tableau de bord du FCPF et les rapports des partenaires nationaux et des partenaires à la mise en œuvre.

- ***Liens avec le Tableau de bord du FCPF***

Le cadre de suivi et d'évaluation est lié aux principales étapes faisant l'objet d'un suivi et figurant au Tableau de bord du FCPF. La Réalisation 1 correspond aux activités et aux extraits liés à la préparation des pays dans le cadre du FP.

- ***Lien avec les rapports des partenaires nationaux et des partenaires à la mise en œuvre***

Le CP et les partenaires à la mise en œuvre (PMO) doivent produire des rapports sur les mesures en cours et sur les mesures prises à chacune des étapes du processus de préparation et/ou de l'utilisation de la subvention pour la préparation, et chaque pays et PMO s'appuieront sur un cadre de résultats unique à cet égard. En plus de ces mécanismes existants, il faudra recueillir des données au sujet du cadre des résultats au niveau mondial ou au niveau du Fonds, comme le montre le CMR. Les rapports sur l'état d'avancement à mi-parcours préparés par les pays comprendront de l'information sur certains indicateurs de réalisations et d'extraits du CMR au niveau du Fonds, qui ne peuvent être éclairés que par des données regroupées au niveau national. Par la suite, l'EGF consolidera ces rapports nationaux au niveau du Fonds pour broser un tableau du rendement à l'échelle mondiale. On trouvera aux annexes C et D des directives visant à s'assurer que les rapports sur l'état d'avancement à mi-parcours sont préparés selon le format convenu, ce dernier garantissant que les renseignements voulus sont bel et bien intégrés aux rapports nationaux.

- ***Lien avec la composante 6 des R-PP***

Étant donné que les rapports nationaux sont une source importante d'information pour le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, lorsque les pays participants développent et mettent en œuvre la composante 6 de la R-PP, ils doivent également veiller à ce que les cadres nationaux de suivi et d'évaluation tiennent compte de la variété des indicateurs d'avancement figurant dans le cadre global d'évaluation et de suivi afin que les rapports nationaux s'appuient là-dessus. Ces données ne seront pas seulement utiles au FCPF pour évaluer à l'échelle mondiale ses progrès en tant que fonds, mais également aux pays eux-mêmes lorsqu'ils évalueront l'état d'avancement de leurs préparatifs et les répercussions de leur travail à l'échelle nationale. L'EGF et ses PMO pourraient envisager de travailler étroitement avec quelques pays pilotes afin de mettre en évidence cette pleine complémentarité des rapports nationaux en vertu de la composante 6.

## 4.2 Outils pour la préparation de rapports

On trouvera à l'annexe B de ce rapport le principal outil servant à la préparation de rapports au niveau du Fonds, le **Modèle de rapport semestriel sur la gestion axée sur les résultats de l'EGF à l'intention du CP**. Ce format offre une structure pour rendre compte des résultats mondiaux – déterminés en fonction des résultats regroupés recueillis par l'EGF lors des réunions du CP et de l'Assemblée des participants (AP) – par rapport aux cibles qui, dans le CMR, peuvent faire l'objet d'un suivi. Il s'agit d'un complément aux rapports présentés actuellement par l'EGF au CP et à l'AP au moyen du tableau de bord et du Rapport annuel.

## 4.3 Moment et fréquence des rapports

Grâce aux rapports sur l'état d'avancement à mi-parcours, les pays remettront les données qui serviront à établir les résultats à l'échelle mondiale et au niveau du Fonds. Les partenaires à la mise en œuvre fourniront les données au moyen de leurs rapports de suivi de subvention (GRM). L'EGF présentera au CP des rapports annuels portant sur ces rapports et sur d'autres indicateurs de rendement, ainsi qu'un rapport d'avancement semestriel. Il est prévu que l'EGF prépare un rapport annuel exhaustif en octobre/novembre de chaque année et qu'il y présente les progrès enregistrés au cours du dernier exercice. Les rapports semestriels seront préparés à temps pour présentation à la réunion de juin du Comité des participants et comprendront des renseignements sur des indicateurs clés. Ils viendront éclairer le débat entourant l'exercice annuel de planification et de budgétisation du Fonds.

## 5. FONCTION D'ÉVALUATION

La Charte du FCPF (article 17) prévoit que le Fonds fera l'objet d'évaluations périodiques. Les évaluations font partie intégrante du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF et représentent un complément important à l'exercice de suivi régulier des indicateurs du FCPF dont il est question dans la section précédente, et qui tend à mettre davantage l'accent sur les questions d'efficacité et d'efficience. Les évaluations visent à présenter des résultats, des conclusions et des recommandations qui tiennent compte de tous les critères d'évaluation de l'OCDE/CAD. Toutefois, surtout au début de la mise en œuvre de chaque fonds (FP et FC), les données sur l'impact et sur la durabilité sont plutôt rares. Après chaque évaluation, pour améliorer la période qui suit, il est important de tirer des leçons de la période qui vient de s'écouler, notamment au regard de la conception et de la mise en œuvre du FCPF. Les évaluations devraient donner une perspective vaste et représentative de ce qui a été réalisé dans le cadre du FCPF et sur les défis qu'il faut relever, et devraient formuler des recommandations stratégiques quant à la poursuite du FCPF. Les évaluations offrent également un fondement à l'exercice de reddition de compte, y compris fournir des renseignements au public. Lorsque l'exercice de suivi est effectué par l'EGF avec la rétroaction des différents partenaires du FCPF, le processus d'évaluation devrait être mené de façon impartiale. Par conséquent, il devrait être réalisé par une équipe d'évaluateurs indépendants, sous l'autorité d'un comité de direction dont la structure est transparente et équilibrée.

En 2010-2011, le Comité des participants (CP) a commandé une première évaluation externe portant sur les deux premières années d'activités du FCPF. Étant donné que l'évaluation portait

sur les phases préliminaires du FCPF, elle s'est essentiellement attardée sur le processus entourant les premières étapes de la planification de la réduction des émissions causées par les activités de déforestation et par la dégradation (REDD+). La portée de l'évaluation était limitée aux progrès enregistrés dans le cadre du FP, car les activités réalisées dans le cadre du FC n'étaient pas encore opérationnelles. L'évaluation a porté sur la contribution du FCPF au niveau national (p. ex., la formulation des R-PP et le contexte des R-PP dans chaque pays, ce qui comprend la structure, les fonctions et les processus du système « propre aux forêts » de chaque pays, les capacités et les ressources nécessaires à la formulation des R-PP), ainsi qu'au niveau mondial (efficacité de la structure de gouvernance, des fonctions, des processus et des catalyseurs d'impact du programme du FCPF dans son ensemble). L'évaluation a aussi porté sur les ressources du FCPF consacrées aux activités qui sont le plus susceptibles de contribuer à la REDD+, et a tiré certaines leçons pouvant être appliquées aux travaux ultérieurs du FCPF et des régimes REDD+ en général. Les critères de l'impact et de la durabilité de l'OCDE/CAD n'ont pu être ciblés de façon exhaustive, car ces critères ne peuvent être véritablement traités que lorsque les subventions de préparation ont été décaissées et que les travaux de mise en œuvre ont effectivement débuté dans les pays, en fonction des scénarios de référence, du suivi, du rapportage et de la vérification, ainsi que d'autres éléments de base de la préparation.

Aux termes de ce cadre de suivi et d'évaluation, trois autres évaluations devraient être réalisées.

- La prochaine évaluation, en 2015, portera en grande partie sur les activités réalisées dans le cadre du Fonds de préparation et sur le travail préparatoire et les premières activités opérationnelles réalisées en vertu du FC. À l'origine, le FC devait être pleinement opérationnel en 2015 et les services de préparation devaient être délégués. Néanmoins, étant donné que les pays ont continué à manifester un intérêt soutenu à l'égard du FP, et que les progrès ont été moins rapides que prévu, cette évaluation devrait formuler la recommandation de s'en tenir à cette décision ou d'accroître la capacité de gestion du Fonds pour mener de front les deux systèmes. En ce qui a trait au FP, l'évaluation portera sur les cinq critères d'évaluation de l'OCDE/CAD (pertinence, efficacité, impact et durabilité), mais l'accent sera mis sur la pertinence (ce qui est particulièrement à propos étant donné que, depuis la création du Fonds, les structures du marché REDD ont changé), l'impact et la durabilité (qui ne pourra être évaluée correctement en 2015, car il sera trop tôt). Le cadre de référence de l'évaluation devrait être mis au point par l'EGF/CTC, sous la surveillance d'un comité de direction, et approuvé par le CP. Il devrait comprendre une appréciation de la structure, des fonctions, des processus et de l'impact du programme du FCPF dans son ensemble au niveau mondial (y compris l'ensemble des incidences prévues et imprévues en vertu du FC); de la réalisation d'activités REDD+ et du renforcement des capacités au niveau national, y compris de l'ESES; de l'interaction entre les processus mondiaux du FCPF et la mise en œuvre au niveau national (interface entre le niveau mondial et le niveau national), et de l'échange de connaissances relatives à tous les aspects du processus de préparation, et ce, tant au niveau national, régional que mondial.
- L'évaluation suivante, qui sera réalisée en 2017, portera sur les deux fonds (FP et FC), en insistant sur le FC. Pour le FC, cette évaluation pourra servir d'examen de mi-parcours lorsque les premiers résultats des activités de mise en œuvre et des AARE seront disponibles et pourront influencer sur la conception et la mise en œuvre d'autres projets pilotes prévues au FC. Pour éclairer la gestion du FCPF, l'évaluation tiendra essentiellement compte des critères de pertinence, d'efficacité et d'efficacité. En vertu

du critère d'évaluation portant sur la pertinence, on accordera une attention spéciale aux changements dans les tendances dans les modèles d'achat fondés sur le rendement, et l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacit  comprendra les premi res le ons apprises au sujet de la mise en  uvre d'initiatives pilotes ax es sur la comptabilit  du carbone – ainsi que les mod les de partage des b n fices. Il sera  galement important d'y inclure un  chantillon d' tudes de cas nationales afin de proc der   un examen ind pendant et d'ajouter un compl ment d'information aux donn es fournies par les pays et les partenaires de la mise en  uvre relativement aux b n fices autres que ceux associ s au carbone (sociaux et biodiversit ). Cette  valuation devra  galement porter sur un aspect connexe, soit la mise en  uvre et la communication de l'approche commune. Ceci devrait  tre coordonn  avec la proposition de proc der   « une  valuation des dispositifs pilotes pour l'Approche commune par un tiers ind pendant, sous la direction du CP et en coop ration avec les Partenaires   la mise en  uvre » figurant dans la R solution PC/9/2011/1. Un comit  de direction devrait veiller   ce qu'il y ait une repr sentation  quilibr e des pays REDD, proposer un cadre de r f rence, guider l'ensemble du processus et s'assurer que les r sultats de l' valuation sont transmis au CP. L'approbation d finitive du cadre de r f rence et le travail de raffinement de la port e de l' valuation reviendront au CP, en sa qualit  d'organe de gouvernance du FCPF.

- En 2020, l' valuation finale portera en partie sur les activit s du FC, et devrait aussi se pencher sur l'impact et la durabilit  des activit s dans des pays choisis. Dans le cadre de cette  valuation, on appr ciera  galement les activit s de pr paration REDD financ es en vertu du FP. De plus, cette derni re  valuation devrait pr senter une synth se des r sultats de toutes les  valuations pr c dentes et faire  tat de l'ensemble des le ons tir es pour le FCPF et pour REDD+. Cette  valuation portera aussi sur un regroupement serr  des r percussions au regard de (i) la r duction des  missions de CO<sub>2</sub> (ii) la fonction de catalyseur du FCPF, pour v rifier s'il a pu susciter un int r t mondial et inciter les pays   se pr parer aux activit s REDD+, ainsi qu'  attirer de nouveaux investissements; (iii) des questions de gouvernance et de transparence et de la r forme des politiques relatives   la gestion durable des for ts. Elle visera   tirer des le ons de cette exp rience novatrice destin e   mettre au point un nouvel instrument r aliste et rentable permettant d'enrayer la d forestation. Comme l' valuation qui sera r alis e en 2017, la derni re  valuation, en 2020, devrait  tre sous la conduite d'un comit  de direction qui formulera un cadre de r f rence et la port e de l' valuation, qui seront approuv s par le CP.

Les  valuations vont s'appuyer sur leurs propres sources d'information et leurs propres appr ciations, ce qui comprendra un certain nombre de visites sur le terrain. Toutefois, pour ce qui est de la majorit  de l'information nationale destin e    clairer un certain nombre des indicateurs inscrits dans ce cadre de suivi et d' valuation, les  valuateurs d pendront largement des sources d'information existantes, notamment des rapports nationaux sur l' tat d'avancement et des  valuations nationales. Ceci comprend les rapports sur l' tat d'avancement   mi-parcours produits par les pays et les rapports annuels GRM des PMO, les  valuations des trousseaux de pr paration en vertu du FP, ainsi que les rapports sur l' tat d'avancement des projets pilotes r alis s dans le cadre du FC, qu'il reste par ailleurs   bien d finir. La qualit  des  valuations d pend de la collecte efficace de donn es de suivi valides et coh rentes au niveau national. Pour obtenir de l'information utile, l'EGF doit formuler des lignes

directrices relatives au contrôle de la qualité, dont les rapports nationaux devront tenir compte. Pour chaque projet pilote, il faudrait envisager de réaliser des évaluations indépendantes, en plus des exercices réguliers de rapportage. Le calendrier des évaluations des projets pilotes réalisées dans le cadre du FC devrait être aménagé – dans la mesure du possible – de manière à ce que les résultats de ces évaluations viennent éclairer les évaluations mondiales proposées en 2017 et en 2020 dans le présent cadre de suivi et d'évaluation.

Si les évaluations sont réalisées de manière coordonnée et coopérative, notamment parallèlement à d'autres initiatives et en collaboration avec d'autres partenaires au niveau national, le niveau et la portée de l'analyse n'en seront que plus vastes et plus aiguisés. De plus, cette approche pourrait stimuler le dialogue et la coopération entre les membres du FCPF, qui seront alors amenés à partager leurs expériences respectives à tous les niveaux. Cette manière de procéder contribuera à homogénéiser et à coordonner des efforts, sinon fragmentés, et à faciliter le processus d'appropriation.

Le processus d'évaluation doit être aussi ouvert que possible, et les résultats devront être mis à la disposition de tous.

Pour que les évaluations soient utiles, elles devront servir. Pour que les résultats des évaluations aient une incidence sur la prise de décisions, ils devront être perçus comme pertinents et utiles, et être présentés en des termes clairs et concis. Les évaluations devraient pleinement intégrer les intérêts et les besoins variés des nombreuses parties au FCPF.

Il est essentiel d'offrir de la rétroaction aux pays et à la structure de gestion du FCPF. Outre l'AP, le CP et les observateurs, les évaluations sont particulièrement pertinentes pour la direction de la BM, en sa qualité d'administrateur fiduciaire, mais aussi aux PMO travaillant dans le cadre du FCPF, et à la communauté plus vaste de REDD+. Pour être utiles, les évaluations devront nécessairement être facilement accessibles. Dans cette optique, le site Web représentera un outil efficace.

## 6. APPLICATION DU CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le cadre de suivi et d'évaluation fait état des partenaires chargés de retracer chaque indicateur de rendement et de consigner les données qui lui sont associés. Aux fins de suivi, ces données seront consolidées comme il se doit au niveau du Fonds par l'EGF, et seront présentées au CP. D'autres données, notamment celles qui portent sur l'impact, devraient être recueillies directement par les équipes d'évaluation dans le cadre de la fonction d'évaluation qui vient d'être décrite dans la section précédente. Pour appliquer efficacement le cadre de suivi et d'évaluation, les participants au FCPF et ses directeurs devront assumer les rôles et les responsabilités suivants :

- **EGF** : L'EGF sera chargée de veiller à la cueillette des données auprès de tous les partenaires concernés et de regrouper périodiquement ces données afin de les intégrer aux rapports annuels (et aux rapports semestriels) sur l'état d'avancement qui sont remis au CP. Les résultats 3 et 4 en particulier seront éclairés par l'EGF, puisque c'est elle qui retrace le nombre et la proportion de pays testant les modèles de réduction des émissions (RE) et qui chapeaute la création et la publication de produits du savoir.



L'EGF devra mettre en place une simple base de données MS Access et consolider les résultats recueillis sur les indicateurs mondiaux au plus tard 10 semaines avant la réunion du CP tenue en juin de chaque année, puis elle devra répéter l'exercice six mois plus tard afin de recueillir à temps l'information nécessaire à la préparation de son rapport d'étape axée sur les résultats remis deux fois par année au CP (annexe B). L'EGF devra également s'assurer que les rapports provenant des pays et des PMO sont remis à temps et sont de bonne qualité et, au besoin, elle devra émettre des directives supplémentaires pour que les normes de production de rapports soient suivies à la lettre. Ainsi, les fonctions de suivi et d'évaluation pourront s'appuyer sur des données exactes.

- **CP** : Le CP recevra annuellement les rapports préparés par l'EGF, portant sur le rendement du Fonds par rapport aux résultats escomptés et aux principales étapes. Il servira de tribune d'information et permettra d'échanger au sujet des constats présentés dans les rapports. Le CP a pour rôle d'assurer une surveillance globale du rendement du FCPF, afin qu'il obtienne rapidement des résultats de grande qualité.
- **Pays** : Au moyen de leurs activités régulières de rapportage, les pays du FCPF recueilleront les données associées à quelques-uns des indicateurs mondiaux, nécessaires pour mesurer les résultats regroupés au niveau mondial. Lors des prochains cycles de rapportage, les données recueillies auprès de chaque pays seront particulièrement importantes pour mesurer les progrès enregistrés dans le cadre de la préparation à REDD, sous la Réalisation 1; pour rendre compte des exemples de projets pilotes sous la Réalisation 3, et pour diffuser et mettre en application les leçons et les produits faisant état des connaissances acquises, sous la Réalisation 4.
- **PA et OSC** : Les OSC seront des partenaires dynamiques du FCPF dans le cadre du renforcement des capacités, et elles seront chargées de préparer des rapports sur la manière d'améliorer la portée et la qualité du programme dans le contexte de la préparation à REDD. Aux termes des accords de subvention qu'ils signeront pour recevoir du financement destiné au renforcement des capacités, les PA et les OSC présenteront à l'EGF des rapports d'étape sur les ateliers et la formation portant sur le FCPF, ainsi que sur les résultats de ces activités de formation, notamment en ce qui concerne la promotion de leur participation active aux processus REDD+ dans leur pays et au niveau régional.
- **PMO** : Les PMO du Fonds contribueront à s'assurer que le financement accordé par le FCPF est utilisé efficacement et avec efficacité. Pour ce faire, en collaboration avec les pays partenaires, ils mettront en œuvre leur propre système de rapport annuel axé sur les résultats en utilisant le format du rapport GRM et son système de classement. Ils veilleront au contrôle interne de la qualité de ces rapports, et appuieront les pays dans leurs efforts en vue de préparer des rapports de mi-parcours, des rapports finaux et/ou des rapports d'évaluation de grande qualité, dans le cadre des différents volets du Fonds. Les PMO et les pays membres travailleront ensemble pour remettre à temps les rapports à l'EGF, afin que cette dernière puisse consolider ces valeurs et remettre ses rapports semestriels au CP. Les prochaines évaluations réalisées au niveau du Fonds s'appuieront également, au besoin, sur des évaluations nationales indépendantes.

Selon le CMR, il existe trois groupes de protagonistes participant à l'exercice continu de suivi et d'évaluation du FCPF : l'EGF, les pays REDD clients et leurs PMO, les OSC locales et les PA, tandis que le CP, les donateurs et les administrateurs sont les destinataires de l'information recueillie grâce au système de suivi et d'évaluation. La qualité des rapports étant primordiale dans le

contexte du cadre de suivi et d'évaluation, il faudra veiller attentivement à ce que toutes les parties concernées appliquent également les critères et les normes et utilisent les formats convenus. Pour assumer leurs rôles respectifs, les différents protagonistes du suivi et de l'évaluation doivent disposer de certaines capacités, tant du point de vue des ressources humaines que de l'expertise technique. De plus, aux fins de contrôle de la qualité, le Comité technique consultatif (CTC) peut offrir son soutien à l'EGF ou faire des commentaires directement aux pays. On trouvera à l'annexe E une évaluation provisoire des capacités dont chaque protagoniste a besoin, et les mesures qui pourraient être prises en matière de renforcement des capacités, et ce, en partant du principe subsidiaire, c'est-à-dire en assumant que chaque niveau ne fait que ce que les niveaux inférieurs (ou autres) ne peuvent faire.

## ANNEX A: KEY TERMINOLOGY

<b>Activities</b>	Actions taken or work performed through which inputs, such as funds, technical assistance and other types of resources are mobilized to produce specific outputs (OECD 2010).
<b>Évaluation</b>	The systematic and objective assessment of an on-going or completed project, programme or policy, its design, implementation and results. The aim is to determine the relevance and fulfillment of objectives, development efficiency, effectiveness, impact and sustainability. It provides information that is credible and useful, enabling the incorporation of lessons learned into the decision-making process of both recipients and donors (OECD 2010).
<b>Impact</b>	Positive and negative, primary and secondary long-term effects produced by a development intervention, directly or indirectly, intended or unintended.
<b>Indicator</b>	Quantitative or qualitative factor or variable that provides a simple and reliable means to measure achievement, to reflect the changes connected to an intervention, or to help assess the performance of a development actor (OECD 2010).
<b>Logical framework (Logframe)</b>	Management tool used to improve the design of interventions, most often at the project level. It involves identifying strategic elements (inputs, outputs, outcomes, impact) and their causal relationships, indicators, and the assumptions or risks that may influence success and failure. It thus facilitates planning, execution and evaluation of a development intervention (OECD 2010). Logical frameworks (Logframes) are the result of a planning process based on a Logframe analysis or following the so-called Logframe approach that uses different analytical tools for planning
<b>M&amp;E framework</b>	A combination of all the tools and methods used to define the scope of monitoring and evaluation tasks and objectives for a programme management team and its partners. It is often a guidance document comprised of details on reporting structures, responsibilities, and budget, shaped by the M&E framework (Logframe and/or PMF).
<b>Monitoring</b>	A continuing function that uses systematic collection of data on specified indicators to provide management and the main stakeholders of an ongoing development intervention with indications of the extent of progress and achievement of objectives and progress in the use of allocated funds (OECD 2010).
<b>Outcome</b>	The likely or achieved short-term and medium-term effects of an intervention's outputs (OECD 2010).
<b>Output</b>	The products, capital goods and services, which result from a development intervention; may also include changes resulting from the intervention, which are relevant to the achievement of outcomes (OECD 2010).
<b>Performance Measurement Framework (PMF)</b>	A plan for systematic collection of relevant data over the lifetime of a project/programme to document and assess progress toward expected results. A PMF should be developed in collaboration with project partners and stakeholders, and is often depicted as a table with columns for expected results (outputs, outcomes, impacts), indicators (for each level of results), baseline data (starting point), targets (goals for each results level), data sources (how/where information can be gathered for each indicator), frequency (how often to record monitoring data), and responsibility (who is to collect data on each indicator) (CIDA 2011).
<b>Results</b>	The output, outcome or impact (intended or unintended, positive and/or negative) of a development intervention (OECD 2010).

Sources: OECD. 2010. *Glossary of Key Terms in Evaluation and Results Based Management*.

<http://www.oecd.org/dac/evaluationofdevelopmentprogrammes/2754804.pdf>;

CIDA. 2011. *Results-Based Management Tools at CIDA: A How-to Guide*. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/NAT-92213444-N2H>

## **ANNEX B: PROPOSED FMT RESULT BASED MANAGEMENT ANNUAL REPORTING TEMPLATE (with semi-annual update)**

### **1. GENERAL INTRODUCTION**

Introduction to the report, its main purpose and sections

### **2. PROGRAM OBJECTIVES**

This section should present the goal and the objective of the FCPF, its expected impact(s), outcomes and outputs. It also summarizes who are the direct and indirect beneficiaries and present in one or two paragraph the Implementation approach

### **3. SUMMARY OF REPORT**

This section will include a summary of progress, key achievements with a focus on higher-level results and important issues/problems that arose during the past year and highlights of next steps in following period.

### **4. MAIN ACHIEVEMENTS AND RESULTS DURING THE PERIOD**

The section below should provide a detailed text on the progress towards expected results along the following subsections.

#### **4.1 HIGHLIGHTS**

#### **4.2 PROGRESS AT THE IMPACT LEVEL (if any data available)**

#### **4.3 PROGRESS AT THE OUTCOME LEVEL**

#### **4.4 PROGRESS BY OUTPUT**

### **5. ISSUES AND CHALLENGES**

This section should present any problems or constraints faced by the FCPF and the FMT in making progress towards the intended results (outputs, outcomes and possible impacts) and their expected effect on the work plan. This is the opportunity to discuss any significant pitfall in the intervention logic between planned activities and output achievement, as well as between the sets of outputs and the planned outcomes at the Facility level that might explain why progress is not as planned on some outputs or on some outcomes.

### **6. MAIN LESSONS LEARNED AND CASE STUDIES**

This section should be used to provide information on important lessons learnt. As this is an annual report, it is expected that this section will be fairly substantial, making reference to different lessons learning documents, events and/or knowledge products developed and dealing with issues of particular interest with respect to readiness of carbon funding under REDD+. This

is an opportunity to relate substantively to the knowledge management and communication strategy for FCPF and for the global REDD+ agenda, given the pilot nature of the Facility. It is also an opportunity to present some interesting case studies and/or success stories to bring out a qualitative narrative on particular cases or event where one can see achievements during the past 6 months or year in moving forward towards the expected outputs, outcomes and impact(s). This is meant to move beyond the set indicators and bring out other qualitative consideration in the result reporting. Ideally, case studies or success stories would gain being presented in a box format that can later be refined for communication purposes, as relevant.

## 7. MONITORING OF ASSUMPTIONS AND RISK

It is expected that the FCPF will monitor any changes in the assumptions that underpin its logic of intervention at the global level as presented in the revised LF and other significant risks that may arise. This section should explain through a narrative any changes in the level of risk associated with the different LF assumptions, or describe new risks that may have emerged and have a significant bearing on the work-planning of FCPF for the next year and beyond, along with the associated measures required to address this change in the context surrounding the Facility and its intervention logic. The following summary two tables should then be used to provide a detailed assessment of all assumptions from the LF and other risks that may have emerged during the six months, as relevant.

Original assumptions from LF	Original level of risk in LF	Updated level of risk	Explanation of variance	Mitigation measure proposed
–	Low	Medium	–	–
–	–	–	–	–
–	–	–	–	–
–	–	–	–	–
–	–	–	–	–

New risks identified that have a bearing on annual work planning and intervention logic	Mitigation measure proposed
1.	–
2.	–
3.	–

## 8. ACTIONS/DECISION TO BE TAKEN

Based on the reporting, especially under section 4, 5, 7 and 10, actions taken/proposals to overcome constraints/flaws/problems identified should be stated. Each problem/constraint should be stated as a separate point, along with associated proposed changes in work planning for the next six month/year to address it, as relevant.

The section should conclude with a list of points around which decisions/feedback from the PC is required, as relevant.

## 9. WORKPLAN FOR THE COMING PERIOD *(once a year, with potential to update every six months)*

This section should present the detailed work plan for the next reporting year by the FCPF. It should highlight upfront any major adjustments that had to be made.

## 10. FINANCIAL ISSUES

This section should present a summary of the financial management status and overall assessment of its coherence with the adopted financial plan for the year. It should highlight any important issue to tackle with respect to financial management and measures proposed. A summary table for the six-month period should be provided and could follow this structure:

Main budget categorical	Overall budget for program	Overall budget left at beginning of year	Planned disbursement for the reporting year	Actual disbursement for the six month period	% year actual vs. planned	Explanation of variance	Measures proposed

## 11. RESULT MEASUREMENT REPORTING FRAMEWORK

The annual report (with a semi-annual update) is an opportunity to report against the performance measures (indicators) established for each of the higher level results (activity reporting should be left to an accompanying activity report), to clearly focus the present report on progress towards Facility level expected results, which is different from progress in completing activities. The present reporting focuses on whether progress on activities is actually making a difference in moving forward towards the Facility expected results (i.e. is the intervention logic established between activities, outputs, outcomes and ultimately impacts actually valid). This systematic reporting against performance indicators should be summarized using the table below and the indicators listed in the PMF and agreed to for the program.

Outputs	Indicators	Milestone/Target (year)	Achievement of results and progress made to date	Variance (Explanation and key Issues)	Follow up (Priorities for the next period)
<b>Expected Impact(s)</b>					
1.	1.1				
	1.2				
	1.3				
<b>Expected Outcomes</b>					
1.	A.				
	B.				
2.	A.				
	B.				
3.	A.				
	B.				
4.	A.				
	B.				
<b>Expected Outputs</b>					

---

<b>1.1</b>	1.1.a
	1.1.b
	1.1.c
<b>2.1</b>	2.1.a.
	2.1.b.
<b>Etc.</b>	

---

## **ANNEX C: ADDITIONAL GUIDANCE ON REPORTING TO INFORM FACILITY LEVEL PROGRESS INDICATORS**

Whereas the information for the indicators relating to outcome 1 and 2 are either available at the level of the FMT or included implicitly or explicitly in the existing format of the countries mid-term progress reports, reporting of the countries need to be detailed enough to provide supplementary information on progress towards all relevant outcomes. It is proposed to make sure that the following issues are included in the semi-annual country reporting, as well as CSO and IP reporting (current mid-term report and up-coming final reports under the RF and reporting under the CF):

- Progress towards R-PP outcomes (beyond activity and output reporting, report on progress towards the component objectives)
- Examples of active participation of IPs and CSOs in in-country REDD+ actions on enhanced livelihoods and biodiversity conservation (Indicator 3.1.a.)
- Participation of IP and CSO representatives who have been trained (number of men and women, satisfaction of the training as displayed in training session evaluation by participants), ((Indicator 3.1.b.)
- Implementation of pilots on ways to sustain or enhance livelihoods of local communities and to conserve biodiversity, specifically engagement of relevant stakeholders in implementation of national REDD+ readiness processes, testing ways to maintaining or enhancing livelihoods of local communities and conserving biodiversity, inclusion of SESA and advanced draft of ESMF (Indicator 3.2.)
- Number of South-South learning activities and/or events connecting FCPF countries such as workshops, knowledge-sharing panels, multi-stakeholder consultation, presentation material ((Indicator 4.3.a and b.)

Annex D - REDD + SEMI-ANNUAL PROGRESS COUNTRY REPORTING provides an enhanced template for country semi-annual reporting to the FMT.



## **ANNEXE D : RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL DES PAYS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA REDD + (avec une mise à jour semestrielle)**

**PAYS : X**  
**PÉRIODE : X**

*Ce cadre de notification pour les pays a été mis au point suivant la structure du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, du cadre logique et du cadre de mesure de la performance afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semestriel fournira à la FMT des indications sur l'avancement en matière de réalisation des activités préparatoires et d'exécution des programmes de RE, de façon à avoir des données consolidées sur la réalisation des indicateurs de résultats, de progrès et d'impacts tels que définis dans le cadre de S&E du FCPF.*

*Le modèle ci-dessous améliore et remplace les fiches d'étapes sur la préparation remplies actuellement par les pays avant chaque réunion du CP. Il se base également sur la structure et le contenu de la version 6 de la R-PP et de ses lignes directrices ainsi que sur le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Pour finaliser ce cadre, quelques R-PP déjà évaluées, le volet 6 du cadre de S&E et un échantillon des fiches de d'étape ont été analysées.*

*Le rapport doit se baser sur le système de S&E national de REDD + (volet 6 de la R-PP) et préparé en concertation avec des membres du groupe de travail chargé de la REDD ou d'un organisme équivalent. Les contributions des parties prenantes, y compris des peuples autochtones et des organisations de la société civile doivent être intégrées. Les divergences d'opinions indiquant une absence de consensus sur des questions spécifiques doivent être indiquées dans le rapport.*

*Le rapport annuel d'avancement de chaque pays est prévu être soumis à la FMT chaque année avant le 30 août. Une autoévaluation des progrès doit être effectuée conjointement. Une mise à jour semestrielle doit également être envoyée avant le 30 mars.*

---

### **1. INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Introduction du rapport, objectif principal et sections. Brève description de l'appui du FCPF dans le pays.

### **2. RÉSUMÉ DU RAPPORT**

Résumé des avancées, des principaux résultats obtenus, particulièrement des résultats d'ensemble et des questions/problèmes majeurs survenus pendant la période couverte par le rapport. Prochaines étapes pour la période suivante (principaux points uniquement).

### **3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS PENDANT LA PÉRIODE**

*La section ci-dessous doit fournir des données qualitatives et quantitatives sur le progrès réalisé par rapport aux résultats attendus dans chaque sous-section. Les informations fournies doivent être cumulatives. Si les informations ne sont pas disponibles ou non pertinentes, indiquez « non applicable – n/a ».*

### 3.1 AVANCÉES EN TERMES D'IMPACTS (si des données sont disponibles)

Insérez ici toute information qualitative ou quantitative disponible pour les critères/indicateurs suivants.

Quantité de réduction (en tonnes) d'émissions de CO2 issues du déboisement et de la dégradation forestière dans le pays pendant la période couverte par le rapport, en comparaison avec le REL/REL mesuré, le cas échéant (*Indicateur I.1.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Niveau de référence national des émissions forestières (REL)/Niveau de référence (RL) défini :

Réduction en tonnes pendant la période couverte par le rapport en comparaison avec le REL/RL :

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pendant le processus de R-PP (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pour la mise en œuvre des programmes de RE (par ex. PIF, bailleurs bilatéraux, secteur privé), le cas échéant (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>
<u>Source :</u>	<u>Montant fourni :</u>

Niveau de participation et d'engagement des multiples parties prenantes dans le processus de prise de décision relative aux réductions d'émissions et à la gestion des ressources forestières (*Indicateur I.3.A du Cadre de S&E du FCPF*) :

Veillez décrire le processus d'engagement et de concertation mis en œuvre :

Veillez décrire le niveau de participation et d'engagement des catégories de parties prenantes suivantes :

- Agences gouvernementales :
- Populations autochtones :
- Autres communautés tributaires des forêts, le cas échéant :
- Femmes :
- Jeunes :
- Organisations de la société civile :
- Organismes privés :
- Bailleurs :
- Autres, veuillez préciser :

Nombre et type de réformes politiques initiées, achevées ou en cours conformes aux normes de la REDD+, le cas échéant (*Indicateur 1.3.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Nombre de réformes politiques pendant la période couverte par le rapport :

- En cours :
- Achevées :

Veillez décrire ces réformes politiques :

### 3.2 AVANCÉES EN TERMES DE PROGRÈS ET DE RÉSULTATS

#### 3.2.1. Avancement de la préparation à la REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, décrivez brièvement les progrès réalisés pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire du pays (*Indicateur 1.A. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Avancées pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire :

- Résultats

Veillez indiquer quels volets et sous-volets de la R-PP de votre pays ont reçu un financement du FCPF à travers la subvention pour la préparation à la REDD+ (>3,4 millions USD)






Volets	Sous-volets	Financement du FCPF (Oui/Non)
1. Organisation de la préparation et consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	
	1b. Consultation, participation et sensibilisation	
2. Préparation de la stratégie de REDD+	2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières	
	2b. Options stratégiques de la REDD+	
	2c. Cadre de mise en œuvre	
	2d. Impacts sociaux et environnementaux	
3. Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence		
4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	4a. Système national de suivi forestier	
	4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes	

Niveau de mise en œuvre de la R-PP<sup>2</sup> dans son ensemble :

Veillez décrire l'étape actuelle de mise en œuvre de la R-PP :

<sup>2</sup> Veillez noter que vous pouvez évaluer l'avancée de la mise en œuvre des volets et des sous-volets de la R-PP dans le tableau qui se trouve dans les pages suivantes.

--

Niveau de réalisation des étapes prévues par la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD) (1.3.b. du Cadre de S&E du FCPF) :		
<u>Étapes prévues :</u>	<u>Niveau de réalisation<sup>3</sup> :</u>	<u>Suivi<sup>4</sup> :</u> <i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="radio"/>  <input type="radio"/> Significant progress</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Progressing well, further development required</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Further development required</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Not yet demonstrating progress</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Non Applicable</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> <i>Expliquez pourquoi :</i>






<sup>3</sup> Les pays doivent fournir des données sur le niveau global de réalisation des étapes prévues dans l'accord de subvention pour la préparation et, le cas échéant, dans l'accord de subvention supplémentaire d'un montant à hauteur de 5 millions USD. Par exemple, dans le cadre de l'accord de subvention pour la préparation (>3,4 millions USD), les pays doivent fournir des informations sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation à la REDD+ et des concertations pluripartites ; (ii) la contribution à la conception de la stratégie nationale de REDD+ et (iii) à la préparation d'un scénario national de référence pour la REDD+.

<sup>4</sup> Le niveau de réalisation des étapes prévues selon les termes de l'accord de subvention pour la préparation sera résumé à l'aide de la notation du résultat général, exprimée sur une échelle de quatre couleurs, suivie d'une justification. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée.






L'échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.






Degré de réalisation des étapes prévues par volet et sous-volet de la R-PP (1.3.c. du Cadre de S&E du FCPF).






Les pays doivent évaluer l'avancement de la mise en œuvre du volet de la R-PP une fois par an, dans un rapport soumis avant le 30 août de chaque année

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
Volet 1 de la R-PP – Organisation de la préparation et consultation	<p>Sous-volet 1a – Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+</p> <p><i>Objectif : mettre en place des dispositifs nationaux pour gérer et coordonner les activités de préparation à la REDD + tout en intégrant la REDD + dans des stratégies de plus vaste portée</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) responsabilisation et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels ; (iii) mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle ; (iv) capacité de supervision technique ; (v) capacité de gestion des fonds ; (vi) mécanisme de remontée d'informations et de recours</i></p>					<p><input checked="" type="radio"/>  Significant progress</p> <p><input type="radio"/>  Progressing well, further development required</p> <p><input type="radio"/>  Further development required</p> <p><input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress</p> <p><input type="radio"/>  Non Applicable</p> <p><input checked="" type="radio"/> Progrès substantiels</p> <p><input type="radio"/> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><input type="radio"/> Améliorations nécessaires</p> <p><input type="radio"/> Absence de progrès à ce stade</p> <p><input type="radio"/> Non applicable</p> <p>Expliquez pourquoi :</p>






<sup>5</sup> Le niveau de réalisation des étapes prévues pour chaque volet de la R-PP doit faire l'objet d'une autoévaluation et d'un rapport, ainsi que d'un résumé à travers une note d'avancement générale, exprimée de manière qualitative sur une échelle de quatre couleurs puis justifiée brièvement. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée. Cette échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Les critères d'évaluation du dossier préparatoire sont inclus pour aider les pays à identifier, à planifier et à suivre les avancées en matière de préparation à la REDD+ en fonction des aspects principaux et des résultats souhaités tels que prévus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.






Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 1b – Consultation, participation et sensibilisation <i>Objectif : Vaste consultation et participation des principales parties prenantes aux futurs programmes de REDD+ afin d'assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décision</i> <i>Critères d'évaluation : (i) participation et engagement des principales parties prenantes ; (ii) processus de consultation ; (iii) diffusion de l'information et accès à l'information ; (iv) utilisation et divulgation des résultats des consultations</i>					<input checked="" type="radio"/>  Significant progress <input type="radio"/>  Progressing well, further development required <input type="radio"/>  Further development required <input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress <input type="radio"/>  Non Applicable  <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> <i>Expliquez pourquoi :</i>






	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 2 de la R-PP – Préparation de la stratégie de REDD+	<p>Sous-volet 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</p> <p><i>Objectif : identification des principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation forestière ainsi que des activités liées à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) évaluation et analyse ; (ii) hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts ; (iii) liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+ ; (iv) plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance et (v) conséquences pour les lois et politiques forestières</i></p>					<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="radio"/>  <input type="radio"/> Significant progress</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Progressing well, further development required</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Further development required</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Not yet demonstrating progress</li> <li><input type="radio"/>  <input type="radio"/> Non Applicable</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">●</span> Progrès substantiels</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li><span style="color: red;">●</span> Améliorations nécessaires</li> <li><span style="color: red;">●</span> Absence de progrès à ce stade</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Non applicable</li> </ul> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p>

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2b : Options stratégiques de la REDD+ <u>Objectif</u> : Développer un ensemble de politiques et de programmes de réponses aux facteurs de la déforestation et/ou de la dégradation forestière <u>Critères d'évaluation</u> : (i) sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD+ ; (ii) évaluation de la faisabilité ; (iii) incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur					<input checked="" type="radio"/>  Significant progress <input type="radio"/>  Progressing well, further development required <input type="radio"/>  Further development required <input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress <input type="radio"/>  Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> Expliquez pourquoi :








Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2c : Cadre de mise en œuvre <u>Objectif</u> : Définir des dispositifs institutionnels, économiques, légaux et de gouvernance crédibles et transparents pour mettre en œuvre les options stratégiques de la REDD+ <u>Critères d'évaluation</u> : (i) adoption et application de lois et de réglementations ; (ii) directives de mise en œuvre ; (iii) mécanisme de partage des avantages ; (iv) registre national de REDD+ et système de suivi des activités REDD+					<input checked="" type="radio"/>  Significant progress <input type="radio"/>  Progressing well, further development required <input type="radio"/>  Further development required <input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress <input type="radio"/>  Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> Expliquez pourquoi :

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2d : Impacts sociaux et environnementaux <i>Objectif : Garantir le respect de l'Approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) spécifique au pays</i> <i>Critères d'évaluation : (i) analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales ; (ii) conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts ; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale</i>					<input checked="" type="radio"/>  Significant progress <input type="radio"/>  Progressing well, further development required <input type="radio"/>  Further development required <input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress <input type="radio"/>  Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> Expliquez pourquoi :

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
	Volet 3 de la R-PP - Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence <u>Objectif</u> : Développement d'une approche générale d'établissement d'un REL/RL <u>Critères d'évaluation</u> : (i) démonstration de la méthode ; (ii) utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale ; (iii) faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC					<input checked="" type="radio"/>  Significant progress <input type="radio"/>  Progressing well, further development required <input type="radio"/>  Further development required <input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress <input type="radio"/>  Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>● Progrès substantiels</li> <li>● Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</li> <li>● Améliorations nécessaires</li> <li>● Absence de progrès à ce stade</li> <li>● Non applicable</li> </ul> Expliquez pourquoi :

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 4 de la R-PP : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	<p>Sous-volet 4a : Système national de suivi forestier</p> <p><i>Objectif : Concevoir et mettre au point un système opérationnel de suivi forestier et décrire l'approche d'amélioration de ce système sur le temps</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) explication de la méthode de suivi ; (ii) démonstration des premières phases d'application ; (iii) dispositifs et capacités institutionnels - Forêts</i></p>					<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Significant progress</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Progressing well, further development required</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Further development required</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Not yet demonstrating progress</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable</p> <p>• Progrès substantiels</p> <p>• Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p>• Améliorations nécessaires</p> <p>• Absence de progrès à ce stade</p> <p>• Non applicable</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p>











Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi <sup>5</sup> <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</p> <p><i>Objectif : Préciser les aspects non liés au carbone prioritaires pour le suivi national</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents ; (ii) suivi, notification et échange d'informations ; (iii) dispositifs et capacités institutionnelles – Sauvegardes</i></p>					<p><input checked="" type="radio"/>  Significant progress</p> <p><input type="radio"/>  Progressing well, further development required</p> <p><input type="radio"/>  Further development required</p> <p><input type="radio"/>  Not yet demonstrating progress</p> <p><input type="radio"/>  Non Applicable</p> <p> <input checked="" type="radio"/> Progrès substantiels  <input checked="" type="radio"/> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires  <input checked="" type="radio"/> Améliorations nécessaires  <input checked="" type="radio"/> Absence de progrès à ce stade  <input checked="" type="radio"/> Non applicable </p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p>

Taux de décaissement de la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD), en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Subvention du Fonds de préparation – taux de décaissement par rapport aux prévisions		<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Up to 10% variance with plans</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Between 10 and 25% variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Between 25 and 40 % variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> More than 40 % variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">●</span> Jusqu'à 10% d'écart</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Entre 10 et 25% d'écart</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Entre 25 et 40% d'écart</li> <li><span style="color: red;">●</span> Plus de 40% d'écart</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Non applicable</li> </ul>

Taux de décaissement du budget total de la R-PP en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement du budget de la R-PP par rapport aux prévisions.		<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Up to 10% variance with plans</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Between 10 and 25% variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Between 25 and 40 % variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> More than 40 % variance</p> <p><input type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">●</span> Jusqu'à 10% d'écart</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Entre 10 et 25% d'écart</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Entre 25 et 40% d'écart</li> <li><span style="color: red;">●</span> Plus de 40% d'écart</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Non applicable</li> </ul>

### 3.2.2. Éléments clés des systèmes de paiement basés sur la performance des réductions d'émissions générées par les activités REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, répondez brièvement aux questions suivantes	
<p>La comptabilité du carbone, les éléments de programme et la fixation des prix fonctionnent-ils comme prévu dans votre projet pilote, le cas échéant ? <i>(Indicateur 2.A. du Cadre de S&amp;E du FCPF)</i></p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 10px;"> <div> <input checked="" type="radio"/>  <input type="radio"/> Yes         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Overall yes, but with some discrepancies         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Overall no, but with some positive signs         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> No         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Non Applicable         </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui</b></li> <li>• En général oui, mais avec des divergences</li> <li>• En général non, mais avec des signes positifs</li> <li>• Non</li> <li>• Non applicable</li> </ul> <p><u>Veillez décrire le progrès réalisé :</u></p>
<p>Le schéma de partage des avantages est-il mis en œuvre selon les prévisions dans le cadre de votre projet pilote, le cas échéant ? <i>(Indicateur 2.B. du Cadre de S&amp;E du FCPF)</i></p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 10px;"> <div> <input checked="" type="radio"/>  <input type="radio"/> Yes         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Overall yes, but with some discrepancies         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Overall no, but with some positive signs         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> No         </div> <div> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> Non Applicable         </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui</b></li> <li>• En général oui, mais avec des divergences</li> <li>• En général non, mais avec des signes positifs</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non</li> <li>• Non applicable</li> </ul> <p>Veillez décrire le progrès réalisé :</p>
Pourcentage et/ou montant des avantages monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre d'un projet pilote approuvé, le cas échéant (Indicateur 2.C. du Cadre de S&E du FCPF)	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Percentage and/or amount targets to be defined <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage et/ou montant ciblés à définir</li> <li>• Non applicable</li> </ul>

- Résultats

Votre pays a-t-il soumis des idées préliminaires ou un Programme de RE au Fonds Carbone et /ou à d'autres ? (2.3.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/Non	Veillez décrire brièvement le contenu de ces idées préliminaires ou du Programme de RE :

Votre pays a-t-il signé un Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA) ? (2.4.b du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/Non	Veillez décrire brièvement le contenu de cet ERPA :

Montant et date des décaissements du Programme de RE par rapport aux prévisions, le cas échéant (2.5. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Date :	Montant fourni :
Date :	Montant fourni :
Date :	Montant fourni :

### 3.2.3. Engagement des parties prenantes pour maintenir ou renforcer les moyens de subsistance des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche à la REDD +

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats, veuillez décrire les indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des communautés forestières inclus dans le Programme de RE, le cas échéant (Indicateur 3.A. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Montant :	Veillez décrire comment ces financements ciblent la conservation de la



	<u>biodiversité et le développement des moyens de subsistance des communautés forestières :</u>
--	---

**Veillez fournir des exemples pertinents d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+, le cas échéant (*Indicateur 3.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :**

**Exemples d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+ :**

- Résultats

**Nombre d'exemples d'actions auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement, le cas échéant (*3.1.a. du Cadre de S&E du FCPF*) :**

<u>Nombre :</u>	<u>Veillez décrire ces actions de renforcement des moyens de subsistance et de conservation de la biodiversité ainsi que de réhabilitation auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement :</u>
-----------------	---

**Nombre de représentants des peuples autochtones et des OSC du pays REDD (hommes/femmes) ayant bénéficié avec succès des programmes de formation du FCPF (*3.1.b. du Cadre de S&E du FCPF*) :**

<u>Indiquez la formation proposée :</u>	<u>Durée (en nombre de jours)</u>	<u>Nombre de participants</u> Nombre d'hommes / nombre de femmes	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> targets in terms of number of men and women to be trained by country to be defined  <input type="radio"/> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> <input type="radio"/>  <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>  <input type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre ciblé d'hommes et de femmes à former dans chaque pays à définir</li> <li>• Non applicable</li> </ul>

**Fréquence des réunions des plateformes d'engagement des parties prenantes (*3.2.a. du Cadre de S&E du FCPF*) :**

<u>Fréquence :</u>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> targets in terms of frequency to be defined <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence ciblée à définir</li> <li>• Non applicable</li> </ul>
--------------------	--

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales ? (3.2.b. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Oui/Non :</u>	<u>Veillez décrire ces activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales :</u>

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant la conservation de la biodiversité ? (3.2.c. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Oui/Non :</u>	<u>Veillez décrire ces activités ciblant la conservation de la biodiversité :</u>

Le dossier préparatoire de votre pays et/ou le Programme de RE incluent-ils une ESES, des mécanismes opérationnels de recours et un CGES qui concentre les résultats de l'ESES (3.2.d. du Cadre de S&E du FCPF) :	
<u>Oui/Non :</u>	<i>Si oui, veuillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Degree of advancement or implementation targets to be defined <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non Applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré d'avancement ou de mise en œuvre des objectifs à définir</li> <li>• Non applicable</li> </ul>

	<u>Veillez décrire les mesures mises en œuvre :</u>
--	---

### 3.2.4. Partage des connaissances

<b>Votre pays a-t-il mis au point et publié des produits de partage des connaissances en matière de REDD+ avec l'appui du FCPF ?</b>	
<u>Oui/Non :</u>	<u>Veillez fournir la liste des publications sur les connaissances en matière de REDD+ pendant la période concernée par ce rapport, le cas échéant :</u>

<b>Combien de personnes ces publications ont-elles atteintes, le cas échéant ?</b>	
<u>Nombre global par produit :</u>	
<u>Nombre d'hommes :</u>	
<u>Nombre de femmes :</u>	

<b>Des experts de votre pays ont-ils participé à une activité éducative Sud-Sud ? Si oui, combien ? (hommes et femmes)</b>		
<u>Oui/Non :</u>	<u>Indiquez les activités éducatives Sud-Sud :</u>	<u>Nombre d'hommes :</u>
		<u>Nombre de femmes :</u>

## 4. PROBLÈMES, DÉFIS ET RISQUES

Cette section doit présenter tout problème, difficulté ou contrainte rencontré par le pays pour parvenir aux résultats attendus en matière de REDD+ (résultats, progrès et impacts possibles), les causes principales et l'incidence sur le plan de travail. Les actions prises pour surmonter ou gérer ces contraintes/difficultés/problèmes doivent être décrites. Chaque problème/contrainte doit faire l'objet d'un paragraphe distinct, indiquant les changements proposés du plan de travail au cours du semestre/de l'année à suivre, le cas échéant.

Le pays doit effectuer un suivi de toute modification des hypothèses à la base de l'intervention du FCPF au niveau national ainsi que de tout risque majeur. Cette section doit expliquer sous une forme narrative tout changement du niveau de risque pour toutes les hypothèses de départ ou décrire de nouveaux risques qui auront une incidence sur le plan de travail et l'intervention du FCPF pour l'année à suivre et au-delà, ainsi que toutes les mesures nécessaires en réponse à ces changements.

## 5. PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

Cette section décrit les leçons apprises depuis le début du processus de préparation. S'agissant d'un rapport semestriel, cette section doit être relativement approfondie et faire référence à la

documentation pertinente et/ou aux évènements relatifs aux aspects pertinents à la préparation au financement carbone dans le cadre de la REDD+.

## ANNEX E: CAPACITY REQUIRED TO IMPLEMENT THE M&E FRAMEWORK

M&E actor	Facility management team	
M&E tasks	Capacities needed	Possible capacity building measure
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Preparation of M&amp;E formats</li> <li>➤ Analyzing and compiling information received from                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) client REDD countries mostly validated by TAP</li> <li>2) dashboard or other central information services</li> <li>3) PC</li> <li>4) IP and CSO</li> </ol> </li> <li>➤ Maintenance of M&amp;E Database</li> <li>➤ Linking with knowledge management people of FMT</li> <li>➤ Preparing reports to PC, Trustee, donors</li> <li>➤ Quality control of reporting</li> </ul>	Principally human resources with sound M&E experience Although most compiling is of a semi or annual character, much of the information is continuously coming in and could be treated (prepared for timely reporting) immediately also to reduce annual and semi-annual work peaks. 1 full-time person supported by colleagues or short-term expertise at peak moments of annual reporting	Review FMT capacity to manage and report with possibility of recruiting of M&E specialist/external support Preparation of MS Access data base

M&E actor	Client countries of FCPF funds and their DPs	
M&E tasks	Capacities needed	Possible capacity building measure
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Compilation of country information for semi-annual, annual and mid-term progress reporting</li> <li>➤ Analysis of project information for identification of best practices and learning examples</li> <li>➤ Internal quality control on reporting</li> </ul>	Human resources with analytical capacity (focal point) Understanding of M&E and accountability Reporting skills Knowledge of governance and SFM principles	Most of the relevant capacities for the countries should be created during the readiness preparation proposal package. In the case of the DPs, these capacities are expected to already be in place. For the countries, exchange on the use of standards/criteria/ references and on knowledge management with responsible persons for M&E of other REDD countries should be foreseen Eventually coaching by M&E expert

M&E actor	Indigenous people representatives and local CSO	
M&E tasks	Capacities needed	Possible capacity building measure
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation to semi-annual country progress reporting via national REDD+ process</li> <li>➤ Progress and mid-term reporting for grants; controlling of ESMF implementation and relevant social and environmental country information of reports</li> <li>➤ Analysis of project information for identification of best practices and learning examples</li> </ul>	Knowledge Management and reporting skills Understanding of M&E and accountability, and MRV principles Communication capacities	Most capacities are likely to be covered by the IP and CSO CB-Program, i.e. the capacity to assume a watch dog function and the South-South learning Eventually participation at training workshops for focal points. Potential coaching on case study write up to feed into Facility level reporting on outcome 3 following an agreed format should be considered.